

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 28 mai 2008 - 9 h 30

« Egalité entre hommes et femmes, droits familiaux et conjugaux : le contexte sociologique »

Document N°10

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Enquête sur les attentes et représentations des assurés concernant
les avantages familiaux et conjugaux de retraite

(1) Rapport rédigé par IPSOS pour le COR

IPSOS



Enquête
sur les attentes et représentations des assurés
concernant les avantages familiaux et conjugaux
de retraite

Enquête IPSOS
pour le Conseil d'Orientation des Retraites

NB : Le présent document rassemble les opinions telles qu'elles ont été formulées par les enquêtés et rapportées par l'institut IPSOS. Les points de vue exprimés peuvent donc s'écarter des avis du Conseil d'Orientation des Retraites sur le système de retraite et les droits familiaux et conjugaux.

©Ipsos Public Affairs

Contacts :

Edouard Lecerf 01 41 98 92 70 edouard.lecerf@ipsos.com

Alexandre Dally 01 41 98 92 84 alexandre.dally@ipsos.com

Ipsos Public Affairs

S.A.S. au capital de 161 700 euros
R.C.S. Paris B 317 839 959
Certifié ISO 9001 BVQI /2003/132450

35, rue du Val de Marne
75628 Paris Cedex 13 - France
Tel : + 33 1 41 98 90 00
Fax : + 33 1 41 98 99 19
[http ://www.ipsos.fr](http://www.ipsos.fr)

Rappel de la méthodologie et des objectifs	2
Introduction	4
1 – Les perceptions du système de retraite	6
1. Un système encore très flou	6
2. L'évolution des perceptions	8
3. Comment gérer l'incertitude ?	13
2 – L'évolution des rapports hommes-femmes dans le couple et la famille	15
1. Un consensus apparent, un débat sous-jacent	15
2. Une approche moins consensuelle : des oppositions plus ou moins marquées	17
3. Une tendance à privilégier un cadre solide de la cellule familiale	23
3 – Les évolutions sociales rentrant en compte dans le système des retraites	24
1. La fin du contrat collectif, l'attente d'individualisation des bénéficiaires	25
2. Le travail, un repère plus flou, un lien distendu avec la retraite	26
3. L'égalité hommes-femmes, le couple, la famille, et le système des retraites	28
4. Evolutions et système des retraites : des oppositions plus ou moins tranchées	31
4 – Connaissances et perceptions des dispositifs conjugaux et familiaux de la retraite	34
1. La pension de réversion	34
2. Les avantages corrélés aux enfants	38
3. Les avantages liés à la garde d'un parent dépendant	41
4. Les critères d'appréciation des dispositifs	43
5. Peut-on anticiper et faire des choix vis-à-vis de la retraite ?	46
5 – Faire évoluer le système ? Comment ?	48
1. Les enjeux de l'évolution de la réversion	48
2. Les enjeux de l'évolution de l'avantage enfants	50
3. Les interrogations et axes éventuels d'évolution	52
4. Les trois scénarios contrastés	54
5. Cotiser plus ?	59
Synthèse et conclusion	60

RAPPEL DE LA METHODOLOGIE ET DES OBJECTIFS

Le Conseil d'orientation des retraites a entamé, au cours de l'année 2002, une réflexion sur les avantages familiaux et conjugaux existant dans les régimes de retraite en France ainsi que sur la question de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes vis-à-vis de la retraite. Lors de son deuxième rapport remis en juin 2004, il a marqué son intention d'approfondir ses travaux sur ces sujets.

L'égalité entre les hommes et les femmes et les avantages familiaux et conjugaux en matière de retraite constituent un des thèmes principaux du programme de travail du Conseil d'orientation des retraites. Ipsos Public Affairs a été commandité par le Conseil d'Orientation des Retraites pour réaliser une étude qualitative dont les objectifs étaient clairement exprimés dans le cahier des charges. Il s'agissait de :

1. Mesurer le degré actuel de connaissance du système de retraite et plus particulièrement des dispositifs de retraite liés à la situation familiale,
2. Evaluer les représentations et jugement vis-à-vis d'évolutions touchant à la famille et à la place des femmes au sein de la société : l'égalité hommes-femmes dans la société, dans le monde du travail et au sein du couple, les nouveaux modes de vie et d'organisation de la cellule familiale,
3. Tester les attentes vis à vis desdits dispositifs, en termes d'équité (juste ou injuste), d'adaptation aux nouveaux modes de vie familiaux, et d'égalité hommes-femmes,
4. Tester les réactions à des évolutions déjà inscrites dans la réforme de 2003, et aux propositions de modifications du système, via des scénarii contrastés, ainsi que leur impact sur les droits à la retraite.

Cette enquête a été réalisée entre le 21 septembre 2005 et le 13 février 2006. La composition des réunions de groupes se répartissait comme suit :

Femmes 30-40 ans : CSP mélangées – Majoritairement actives salariées – 2/3 mères d'enfants scolarisés à charge, 1/3 sans enfants – Pour moitié parcours familial non linéaire, pour moitié parcours classique - Pour moitié s'étant arrêtée de travailler ou ayant pris un temps partiel pour élever / s'occuper de ses enfants – **Lille, 30 janvier 2006**

Hommes, 30-40 ans : CSP mélangées - Tous actifs salariés – 2/3 pères d'enfants scolarisés à charge, 1/3 sans enfants – Pour moitié parcours familial non linéaire, pour moitié parcours classique - Pour moitié dont la femme ne travaille pas et / ou s'étant arrêtée de travailler pour élever les enfants) – **Dijon, 3 février 2006**

Hommes, 40-50 ans : CSP mélangées - Tous actifs salariés – Tous parents d'enfants scolarisés à charge - Parcours familial non linéaire - Pour moitié dont la femme ne travaille pas et / ou s'étant arrêtée de travailler pour élever les enfants) – **Paris, 21 septembre 2005**

Femmes, 40-50 ans : CSP mélangées - Toutes actives ou ayant travaillé – 2/3 mères d'enfants scolarisés à charge, 1/3 sans enfants - Pour moitié, parcours familial et professionnel non linéaire (enfants ayant entraîné de longues périodes d'inactivité, divorces), pour moitié parcours classique – **Dijon, 3 février 2006**

CSP modestes, 40-50 ans : Moitié hommes, moitié femme - Tous actifs salariés - Tous parents d'enfants scolarisés à charge - Pour moitié, parcours familial non linéaire, pour moitié parcours classique - Niveau d'étude inférieur au baccalauréat – **Marseille, 23 septembre 2005**

Professions libérales, actifs indépendants 30-50 ans : CSP mélangées - Pour moitié parcours familial non linéaire, pour moitié parcours classique – Majoritairement parents d'enfants scolarisés à charge – **Lille, 30 janvier 2006**

CSP Supérieures 40-50 ans : Moitié hommes, moitié femme - Tous actifs - Tous parents d'enfants scolarisés à charge, dont « familles recomposées » - Pour moitié, parcours familial non linéaire, pour moitié parcours classique - Niveau d'étude au moins Bac + 3 - **Paris, 1^{er} février 2006**

Groupe de confrontation femmes : CSP mélangées - 45-55 ans - Toutes actives (y compris en temps partiel) ayant encore au moins 5 ans d'activité avant la retraite -- Majoritairement mères d'enfants scolarisés à charge - Pour moitié, ayant connu une longue période d'inactivité (ex. élever ses enfants), pour moitié ayant toujours travaillé – Pour moitié parcours familial non linéaire, pour moitié parcours classique – **Paris, 7 février 2006**

Groupe de confrontation hommes : CSP mélangées - 45-55 ans - Tous actifs (y compris en temps partiel) ayant encore au moins 5 ans d'activité avant la retraite -- Majoritairement pères d'enfants scolarisés à charge - Pour moitié, dont la femme a connu une longue période d'inactivité (ex. élever ses enfants), pour moitié dont la femme a toujours travaillé – Pour moitié parcours familial non linéaire, pour moitié parcours classique – **Paris, 13 février 2006**

Huit entretiens auprès de jeunes retraités : CSP mélangées - Moitié femmes, moitié hommes – Tous ayant / ayant eu des enfants à charge - Retraités depuis moins de 18 mois - Parcours familiaux / professionnels non linéaires (divorces, période d'inactivité et/ou temps partiel pour élever/s'occuper de ses enfants) – Tous ayant rencontré des difficultés pour constituer leur dossier de retraites - **Lille, 31 janvier 2006 / Dijon, 3 février 2006**

La note qui suit présente les principaux résultats de cette enquête.

« Le système n'est plus au point, tout bouge autour de lui »

L'objectif essentiel de l'étude était de mettre en regard les perceptions et connaissances du régime des retraites, et notamment celles des avantages conjugaux et familiaux avec les évolutions sociales au sein du couple et de la famille. On voulait ainsi comprendre les axes de légitimation d'une évolution du régime des retraites en accord avec les profonds changements intervenus dans les relations entre hommes et femmes et au sein du foyer.

La perception de ces évolutions fait débat. Les premières réactions à cette thématique mettent en place un discours relativement consensuel favorable à une vision « moderne » de la relation entre hommes et femmes et vis-à-vis du couple, actant la recherche d'égalité hommes-femmes et une diversification des dispositifs constitutifs du couple (mariage, PACS, union libre, couple hétérosexuel ou homosexuel).

Au-delà de ce discours consensuel, apparaissent cependant les éléments d'un débat, qui semblent parfois le remettre en question. De fait, si l'on se définit comme moderne sur le rapport hommes-femmes et la thématique de l'égalité, les propos recueillis concernant la cellule familiale montrent une moindre disposition à accepter toutes les évolutions apparues, et une tendance à privilégier la stabilité de la famille.

Par ailleurs, les discours sur l'égalité entre hommes et femmes face au monde du travail, mais aussi au sein du foyer, montrent un certain hiatus entre le déclaratif et la réalité, notamment dans les propos tenus par les hommes interrogés.

Enfin, on assiste à une certaine forme de « retour à des valeurs traditionnelles » liées au couple et aux relations hommes-femmes, correspondant à un discours récent de remise en cause d'un « laxisme » général « post-68 ».

Le questionnement sur la connaissance et la compréhension du système de retraites fait ressortir, à l'instar de l'étude menée en 2003, une vision relativement floue de son fonctionnement qui apparaît complexe à nombre d'interviewés. Les discours évoluent cependant plus nettement sur la notion de répartition collective qui le fonde : son financement est affaibli ; la nécessité de capitalisation individuelle est plus ancrée dans les esprits ; le concept de « mise au pot commun » est perçu comme étant de plus en plus virtuel ; et au final la tentation de considérer les cotisations comme une épargne

personnelle s'installe dans les esprits. Face aux problèmes de financement et à ce flou, entretenu par le caractère provisoire de la réforme de 2003, l'incertitude domine les propos.

La connaissance des avantages familiaux et conjugaux est à l'image de la connaissance du système : on connaît éventuellement ce qui donne droit à ces avantages, via des proches qui ont bénéficié de la pension de réversion ou des avantages liés aux enfants, mais on ne s'interroge guère sur les modalités, les conditions d'éligibilité – s'en tenant à des configurations classiques - et surtout sur les raisons profondes de ces avantages, étant considérés comme faisant partie de l'acquis général du régime de retraites.

Adapter le système et particulièrement ses avantages familiaux et conjugaux est dès lors une question qui n'apparaît pas évidente d'emblée, ceci pour plusieurs raisons :

1. Avant de faire évoluer le régime des retraites il faut d'abord s'assurer de sa pérennité. On s'étonne d'ailleurs que le système puisse, tel qu'il est, intégrer les évolutions sociales.
2. Dans les esprits le système de retraites et son évolution sont avant tout concernés par le champ du travail, et il n'apparaît pas évident d'y agréger des problématiques d'ordre plus privé.
3. Adapter certains de ses dispositifs aux évolutions du couple et de la famille peut, selon certains propos recueillis, risquer de voir des calculs s'immiscer dans la sphère intime et les choix individuels.
4. Les évolutions constatées au sein du couple et de la famille (divorces, remariages, PACS, familles recomposées, etc.) peuvent générer une multiplication des situations particulières, une complexité accrue du système, et d'éventuels litiges et injustices.
5. Faire évoluer certains dispositifs en fonction d'évolutions sociales qui restent en débat peut donner le sentiment de légitimer des situations qui ne rassemblent pas un consensus dans la société.
6. La question d'un financement de l'adaptation du régime des retraites par le cotisant soulève – classiquement – de fortes protestations : si évolution il y a, le système doit l'auto-financer.

Il s'avère dès lors relativement complexe, mais pas impossible, de construire un discours sur l'adaptation de dispositifs d'un système, perçu aujourd'hui en stand-by, à des évolutions sociales elles-mêmes en débat. On évolue en effet ici sur un terrain doublement mouvant, alors que les deux attentes prioritaires vis-à-vis de la retraite sont la maîtrise et la stabilisation.

N.B. : Au vu du nombre personnes interrogées lors de l'étude, il est tentant d'établir une quantification des populations exprimant des opinions divergentes ou antagonistes. Rappelons toutefois ici que l'objet et la nature d'une étude qualitative n'est pas d'être représentative, ni de fournir des données ou hiérarchisations de type quantitatif. Elle se doit d'être avant tout significative : ses résultats restent la description et l'interprétation des propos recueillis à partir d'un nombre limité de personnes.

1. LES PERCEPTIONS DU SYSTEME DE RETRAITE

« La retraite ? Ça s'éloigne au fur et à mesure que ça s'approche »

L'objectif de l'étude, tel qu'il a été énoncé par le Conseil d'Orientation des Retraites, intimait d'évaluer la perception du système des retraites par les différentes populations investiguées. S'il n'est pas nécessaire ici de revenir sur les résultats de l'étude menée par Ipsos courant 2003, il était en effet important d'établir une corrélation entre la perception et la compréhension du dispositif régissant les retraites et la perception de son évolution possible et probable. D'autant plus que depuis un an et demi cette perception même a pu légèrement évoluer.

1. Un système encore très flou

Quand on évalue la compréhension et l'attachement des personnes interrogées vis-à-vis du système des retraites, on retrouve peu ou prou les mêmes différences de point de vue établies par l'étude de 2003 : plus on s'élève socialement plus la compréhension du système est forte, moins le déni de la nécessité de la réforme est affiché.

Par ailleurs, plus l'on s'élève en âge plus la connaissance technique est importante, les jeunes retraités interviewés étant naturellement les plus au fait des détails techniques, des différences entre caisses (cadres/non-cadres, complémentaires, etc.) et des organismes à contacter, tels la CNAV, la CRAM et autres ARRCO et AGIRC.

L'âge est également un paramètre important de l'attitude adoptée vis-à-vis du système comme élément du paysage social et du « fameux « modèle français » : on constate que les plus jeunes actent plus facilement la disparition du système et son deuil, et la nécessité absolue de construire une capitalisation.

Mais quels que soient le profil et le parcours des personnes interrogées, la retraite est perçue comme **un sujet qu'on ne maîtrise pas**. L'état des connaissances semble se limiter pour la plupart à un calcul complexe réalisé en fonction du nombre d'années de cotisation et des salaires perçus. On voit donc que, dès lors que le sujet de la retraite se pose, c'est toujours à l'aune de l'activité professionnelle qu'elle est abordée. Les questions qui se posent alors se résument aux droits acquis : va-t-on avoir droit à une retraite complète (a-t-on suffisamment cotisé pour cela ?) et quel va être le montant de la pension ?

L'évitement du sujet pendant la « vie professionnelle », implique en filigrane une passivité face à un « système » auquel on se fie par commodité : *« J'ai essayé de refaire des calculs, mais c'est impossible, car il y a toujours des informations qui me manquent. On ne maîtrise rien, on est obligé de faire confiance » (Homme, Dijon, marié)*

Les discours recueillis montrent donc une connaissance parfois imparfaite des éléments rentrant en compte dans le calcul de la retraite. Certes, il semble que les interviewés ont retenu la plupart de ces éléments, mais les bénéfices acquis sont loin d'être compris ou appréhendés. Une fois les fondamentaux liés au travail énoncés, les années travaillées - sur lesquelles on n'est pas toujours d'accord sur le nombre nécessaire - et le statut (non-cadre ou cadre), les avantages conjugaux et familiaux sont peu connus et a priori sous-estimés par rapport à **la vraie valeur qui détermine le ratio « qui compte » : le travail**. On verra cependant que les femmes apparaissent nettement plus expertes que les hommes sur le sujet.

2. L'évolution des perceptions

Un glissement dans la perception du système s'est cependant opéré dans les esprits, comme si un effet inertiel de la réforme avait joué : autant en 2003, le changement était trop récent, et dévoilait soudainement l'urgence de la situation, autant deux à trois ans plus tard, les discours recueillis semblent avoir opéré un virage relatif vis-à-vis du régime des retraites. Ceci dans trois directions : un fort sentiment de perte, d'injustice et d'un système plus virtuel.

1 - Un sentiment de perte anxiogène

En premier lieu, le sentiment de perte du système, comme élément du modèle social est prégnant dans la plupart des groupes, généré par les multiples avertissements sur la question du financement, et par la réforme de 2003.

Cette évolution est naturellement anxiogène : la première partie de la réforme, si elle a été acceptée, probablement plus par résignation que par véritable compréhension, a déjà établi un premier stade dans la crainte de ne pas avoir de retraite. Quant à savoir ce qu'il va advenir de sa pension considérant que l'évolution n'est pas terminée, l'anxiété n'en est que plus forte. Ce sentiment est dominant dans la tranche des 40-50 ans, et a fortiori dans le discours des CSP modestes. Il est d'abord animé par l'impression relativement brutale que l'on passe d'un « eldorado » raconté, attendu et promis, à une ressource minimale.

« Ça a évolué, parce qu'avant on pouvait se demander quel voyage on allait faire, maintenant on se demande est-ce que je vais avoir assez pour vivre ? » (Femmes, 30-40, Lille)

« Si on stresse aujourd'hui c'est qu'on fabule sur une somme qu'on aura pas » (Femmes, 40-50, Dijon)

Cette impression est renforcée par l'augmentation des annuités requises, particulièrement craintes dans un contexte où le travail n'est plus acquis et le sera de moins en moins. On ne sait pas jusqu'à quel âge il faudra travailler, et si on le pourra. La crédibilité et la confiance en une retraite que l'on touchera s'amenuisent donc fortement : « Est-ce qu'on va y arriver ? » (Hommes, 40-50, Paris), « Est-ce que c'est toujours crédible ? » (Hommes, 40-50, Paris)

2 - Un sentiment d'injustice et de colère : « *La retraite se défile* » (Hommes, 40-50, Paris)

La colère et l'impression d'injustice ne sont parfois pas loin dans les propos, car au sentiment de disparition, s'ajoute celui d'avoir été lésé : on cotise tout en sachant que le ratio cotisation-pension sera nettement moindre que prévu et promis.

Cette rancœur se retourne d'abord contre d'un **Etat « mauvais payeur et mauvais joueur »**, mais se manifeste également sous la forme de **jalousie vis-à-vis des générations précédentes** bénéficiaires à plein du système, et enfin contre les « assistés sociaux » bénéficiant de toutes façons du fonds de solidarité.

Dans nombre de discours, **la cotisation retraite fonctionne dans les esprits comme une épargne personnelle** qui devrait normalement être redistribuée. Dès lors, le soupçon de ne pas toucher ce que l'on devrait, donne le sentiment de se faire voler un bien propre et attise la rancœur. Cette notion, on le verra plus loin, **est profondément ancrée dans les esprits, y compris de la part de personnes affirmant comprendre comment le système fonctionne**. Cette représentation du fonctionnement cotisation-pension n'est pas sans conséquence sur les évolutions nécessaires du système telles qu'elles sont perçues.

« Je voudrais que le calcul soit plus juste par rapport aux sommes versées » (Femmes, 40-50, Dijon)

« C'est injuste par rapport au nombre d'années travaillées » (Femmes, 40-50, Dijon)

« Pour moi c'est du vol, entre ce qu'on donne et ce qu'on reçoit, j'ai l'impression qu'il y a de l'argent perdu : en cotisant ce qu'on verse obligatoirement aux caisses, on toucherait 2 à 3 fois plus que ce qu'on va toucher » (Hommes, 40-50, Paris)

« Ceux qui ont cotisé avant nous ont moins cotisé par rapport à ce qu'ils touchent » (Hommes, 40-50, Paris)

« Ceux qui n'ont rien fait, ils vont avoir le fonds de solidarité, et ils auront plus que ceux qui auront travaillé » (Femmes, 40-50, Dijon)

« C'est à fonds perdus, c'est le tonneau des danaïdes » (Lille, professions libérales)

3 - Un système de plus en plus virtuel

Il ressort également de nombre de propos que le régime des retraites devient plus virtuel qu'il ne l'était il y a deux ans, présentant moins de consistance et de réalité, dans sa promesse actuelle comme future. **Cette virtualité touche essentiellement l'aspect structurel du régime et le concept de répartition** qui le fonde, et ce, que l'on connaisse ou l'on ignore le mécanisme de redistribution cotisants-retraités. La notion de répartition collective, moins crédible et moins appropriée par les interviewés, s'amenuise peu à peu dans les esprits. Ce constat est à mettre au débit d'un certain détachement vis-à-vis des politiques publiques, d'un individualisme croissant, et du sentiment accru que l'intervention de l'Etat et les services publics sont des concepts affaiblis dans un contexte d'intégration européenne et de mondialisation.

Virtualité qui touche également à la perception du système dans le temps. Cette perte de consistance s'opère de deux façons, symbolique et fonctionnelle. **Du point de vue symbolique**, le système des retraites, dans ses grands principes semble passer du statut d'élément fondamental du paysage social, fruit d'un compromis historique, qui accompagnait la société française dans son évolution, à celui d'image du passé.

Les propos recueillis montrent donc que le principe du système des retraites s'est figé dans le temps et par conséquent apparaît a priori peu évolutif, ceci malgré la réforme engagée. Image d'Epinal du paysage social, il apparaît obsolète et toujours en attente d'une refonte complète. Le système de répartition est en somme perçu comme **un dispositif d'un autre temps, d'une France du plein emploi, du travail à temps plein, de la croissance** : *« Ce système là c'était bon pour nos parents, ils étaient surs d'avoir une retraite, ils bossaient toute leur vie » (Lille, professions libérales)*

On a vu plus haut que les connaissances du fonctionnement du régime des retraites restaient encore aujourd'hui relativement faibles. Cette relative méconnaissance est également générée par la perception d'un système qui bouge en permanence. Le choc de la réforme de 2003 semble se perpétuer pour nombre d'interviewés, constituant une boîte de Pandore qui, une fois ouverte, n'a pas fini de produire ses effets.

De ce point de vue fonctionnel et immédiat, le régime des retraites devient également virtuel, tant sa marge d'évolution est aujourd'hui ouverte, laissant sans réponses des questions posées sur son avenir à très court terme : quand cela s'arrêtera-t-il ? Pourra-t-on repartir de zéro ? Sous quelle forme le système évoluera-t-il ? De fait, comme le dit un des interviewés, le système des retraites apparaît comme une sorte d'image quelque peu irréelle, « s'éloignant au fur et à mesure que l'on s'en approche ».

Le regard porté sur le système depuis 2003 est enfin tributaire des évolutions et réformes portant sur l'ensemble du système de protection sociale : la réforme de l'Assurance-Maladie et d'autres à venir font ressortir **l'impression d'une accumulation de changements et de bouleversements**, dont on aura à payer le prix, quoiqu'il arrive. Sentiment particulièrement prégnant parmi les catégories modestes, et validé par d'autres études portant sur le climat social français.

On se résigne à ces changements et de fait on ne cherche guère à en comprendre les causes, on s'en tient aux effets. Dans cette évolution globale, il est à noter que la réforme des retraites semble être, aujourd'hui, un élément « comme un autre » des évolutions engagées.

Il faut cependant relativiser ce discours : la virtualité et la disparition du système sont des images essentiellement générées par **la « génération CSG », tranche démographique particulièrement sensible des quarantennaires**. Sachant qu'ils ne bénéficieront pas de la même pension que leurs parents, ils ont vu sur une quinzaine d'années leurs cotisations et les prélèvements augmenter sur leur bulletin de paie, la promesse d'une pension convenable s'amenuiser, et au final ont du mal à entériner la non-pérennité du système tel qu'il est, et l'obligation de la capitalisation.

Les plus âgés, en cela très proches des jeunes retraités interviewés – s'estimant privilégiés - semblent confortés dans le sentiment qu'ils pourront « probablement » profiter des « restes » d'un système qui marchait. Les plus jeunes, quant à eux, posent un regard déjà désabusé sur la promesse de leur future pension (d'autant que celle-ci est fort loin) et intègrent la capitalisation comme une obligation et une contrainte naturelles.

« Je trouve que notre génération a eu de la chance. Je me fais plus de soucis pour mes enfants » (Femme, Dijon, remariée)

« On est la génération CSG – RDS : on a commencé à bosser en pensant vaguement qu'on toucherait la même retraite que nos parents, on a aussi vécu les premiers avertissements sur la sécu et les retraites » (CSP modestes, Marseille)

« Nous au moins on sait qu'on la touchera, mais les jeunes c'est l'inconnu » (Hommes, 40-50, Paris)

« Pour moi c'est trop loin, et si ça se trouve ça n'existera plus, la retraite pour moi, ça se passe à la banque » (Hommes, 30-40 ans, Dijon)

Le discours des professions libérales est sensiblement différent : la complexité du système les touche peu, leur quotidien professionnel et comptable est complexe et leur participation au régime des retraites est régit par un système à part. Fortement marqués par l'individualisme, ils développent un discours classiquement protestataire sur la lourdeurs des charges et cotisations à payer, en regard des risques pris. S'ils insistent sur le confort du salarié « à la retraite automatique », ils n'utilisent pas pour autant les mêmes éléments de référence, pensant maintien de niveau de vie là où le salarié pense pension minimum. Ils ont enfin rapidement intégré l'obligation de se constituer une capitalisation.

« Ce qui fait la différence c'est pas la cotisation, c'est le changement de train de vie entre le moment où on travaille et celui où on prend notre retraite, je pense qu'il y a une forte baisse que n'auront pas les salariés, la baisse de revenus est moins forte »

« En tant qu'indépendant on mouille la chemise, on prend des risques on n'est pas récompensé »

« La retraite pour nous c'est pas, c'est le plan retraite à la banque »

« S'il y a échec du système, je pense qu'on aura la possibilité de rebondir avec une capitalisation personnelle, je suis moins inquiet »

3. Comment gérer l'incertitude : la tentation de se voiler la face, la tentation de reconstruire mentalement le « système »

On l'a vu plus haut, le système de retraites semble être à de nombreux égards – philosophie, fonctionnement, instabilité - un dispositif très peu maîtrisé et approprié par les personnes interrogées. L'incertitude est dominante dans les propos, et pousse les interviewés par réflexe, à s'accommoder de cette situation quelque peu floue. Ce qui détermine un double discours, chargé d'ambiguïtés.

- D'une part, tout en présentant que le régime ne peut être pérennisé sous sa forme actuelle, une forte nostalgie et le désir qu'il puisse perdurer le plus longtemps possible, poussent à se voiler la face et à ne pas se projeter dans l'avenir : on désire au fond de soi profiter le mieux possible du régime des retraites, on se dit que peut être un jour on pourra revenir à une situation zéro et de nouveau pouvoir envisager une pension « comme ses parents ».
- L'autre façon de s'accommoder de cette incertitude est d'opérer une reconstruction intellectuelle du système. Le sentiment d'un fonctionnement reposant sur un flou général (un « pot commun » invisible, une conversion points/pension mystérieuse), l'impression de cotiser « à fonds perdus » (expression récurrente dans les propos), la perception d'une répartition ne fonctionnant plus ou mal, **poussent nombre d'interviewés à reconstruire mentalement le système en un dispositif de capitalisation et de redistribution des cotisations.**

Il est frappant de constater que dans l'esprit de certaines personnes interrogées, cette reconstruction est la seule façon de s'approprier et comprendre le système. A telle enseigne qu'il arrive, dans le feu du débat, que cette reconstruction devient la réalité du système, le participant oubliant ce qu'il a dit plus tôt sur le principe de répartition. Ainsi, malgré les connaissances affichées sur le fonctionnement, l'équation *cotisation retraite égale épargne personnelle* semble fortement ancrée dans les esprits, et n'est jamais loin dans l'argumentation. Cette attitude récurrente au cours de l'étude, démontre en tout état de cause une forte attente d'évolution dans ce sens.

« Pour l'instant on cotise pour les autres, avant je pensais que c'était un acquis, comme une épargne personnelle » (Lille, professions libérales)

« Les cotisations et l'idée qu'on aura une pension, c'est tout ce qu'on a pour comprendre ce système. Alors ça peut faire facilement penser que c'est à nous, et qu'on en fait ce qu'on en veut » (Groupe de confrontation hommes)

« Moi j'ai longtemps pensé que c'était ça, un capital pour nous, pour plus tard - parce que c'est pas ça ? » (CSP Modestes, Marseille)

« La retraite pour nous c'est pas la complémentaire, c'est le plan retraite à la banque » (Lille, professions libérales)



Si, dans son principe, la réforme est entrée dans les esprits, sa perception par le cotisant semble donc largement altérée par le regard relativement distancié que celui-ci a d'un système considéré de surcroît lointain, flou et virtuel. D'autant plus nous dit-on que la réforme est loin d'être aboutie. Les différentes perceptions du régime des retraites oscillent entre sentiment d'abandon, résignation, d'incompréhension. **En résumant et synthétisant les propos recueillis et les perceptions en découlant, le régime des retraites semble aujourd'hui en stand-by.**

2. L'ÉVOLUTION DES RAPPORTS HOMMES-FEMMES DANS LE COUPLE ET LA FAMILLE

« Sur l'égalité, on est très loin du 50/50 ... »

1. Un consensus apparent, un débat sous-jacent

D'emblée sur l'ensemble des groupes, émerge un discours spontanément ouvert et consensuel sur les évolutions au sein des relations hommes-femmes, au sein et hors du couple et de la famille. Chaque réunion a été l'occasion pour les participants de vanter sa propre ouverture d'esprit et le libéralisme affiché de la société française, ceci d'ailleurs de façon plus prégnante chez les hommes.

On peut avancer avec raisons que ce discours valide les fortes et réelles évolutions intervenues dans la société française sur ce sujet depuis une trentaine d'années. Il apparaît ainsi en première approche, que les évolutions de la société sur le couple et les rapports hommes-femmes semblent globalement intégrées : les disparités entre hommes et femmes tendent, dit-on, à s'aplanir. Ainsi, on acte un couple qui n'est plus figé ni dans l'institution du mariage, ni dans une relation exclusivement hétérosexuelle.

Toutefois au-delà du consensus, des divergences entre différentes catégories de populations - de genre, sociales, générationnelles, enfin « idéologiques » - apparaissent nettement au cours du débat, révélant un paysage sociétal moins ouvert dans ses réalités.

Une évolution nette des rapports entre hommes et femmes et dans le couple

Les propos recueillis lors des groupes et des entretiens affirment **une nette évolution dans l'égalité hommes-femmes**. Cette évolution est d'emblée caractérisée par l'arrivée en masse des femmes sur le marché du travail, évolution jugée parfaitement naturelle par les deux sexes.

Le travail déclencheur des évolutions sociales du couple

Le travail est, de l'avis quasi-unanime, le premier échelon de la libération progressive de la femme et de son chemin vers l'égalité avec les hommes. L'accès à l'emploi a progressivement créé les conditions d'une autonomie : poids économique au sein du foyer, la femme a son mot à dire, partageant son temps et son espace entre son travail et son foyer, elle se crée un univers propre, peut également argumenter quant au partage des tâches dans la maisonnée, enfin se libère des tâches éducatives et ménagères qui lui étaient exclusivement dévolues. Ceci est un constat global sur lequel tout le monde ou presque s'accorde.

« On est plus indépendantes, avant une femme seule c'était impossible » (Femmes, 30-40, Lille)

« Les femmes ont gagné beaucoup d'autonomie : avant la femme restait à la maison gardait les enfants, le mari sortait, maintenant chacun peut avoir ses petites sorties de son côté » (CSP modestes, Marseille)

« Ils s'investissent plus sur les enfants » (Femme, CSP modestes, Marseille)

Il est à noter que ce mouvement de la société est celui qui fait le moins débat. D'abord parce qu'il est intégré dans les esprits depuis suffisamment d'années pour que les habitudes soient prises et pour que l'effet générationnel soit relativement faible : tout le monde ou presque a vu sa mère travailler et avoir une vraie vie professionnelle. Aujourd'hui, nous dit-on, « c'est la femme qui ne travaille pas qui est regardée comme une exception ».

Ensuite, parce que cette tendance lourde a été et est encore considérée comme la réponse à des besoins économiques du couple, le facteur financier ayant été un puissant levier, sinon dans la motivation des femmes à travailler, à tout le moins dans la décision du couple. Décision qui apparaît d'ailleurs aujourd'hui quelque peu obsolète : **à l'image d'une femme mariée se décidant à travailler, s'est largement substituée celle d'une femme ayant déjà démarré une vie professionnelle** avant même de se mettre en couple.

Le couple et la famille, lieu de l'évolution

L'évolution du couple semble là aussi être l'objet d'un consensus, les propos le décrivant a priori comme une association dégagée de l'intangibilité, de la pérennité et de l'exclusivité du mariage : il n'y a plus de formule exclusive à toute autre, chacun a le choix de se marier, de se pacser ou de vivre en union libre avec qui bon lui semble. Au travers des propos recueillis, ce qui aujourd'hui semble constituer le couple ce sont d'abord les enfants, ensuite la durée.

« On est sorti depuis longtemps de l'obligation du lien du mariage, aujourd'hui ça ne veut plus rien dire » (Hommes, 40-50, Paris)

« Le mariage aujourd'hui c'est un contrat » (Lille, professions libérales)

« Ce qui compte aujourd'hui c'est avoir des enfants ou pas » (Femmes, 30-40, Lille)

2. Une approche moins consensuelle : des oppositions plus ou moins marquées

Derrière ce consensus global sur une société apparemment ouverte, on distingue néanmoins des points de divergence entre le discours des interviewés et la réalité, mais également entre différents profils de participants : entre hommes et femmes, entre CSP, entre générations, enfin des divergences entre tenants d'une certaine modernité dans les relations sociales et les tenants de la pérennité de valeurs « morales » intangibles.

Les divergences hommes-femmes : la problématique de l'égalité

En premier lieu, la marche vers l'égalité entre hommes et femmes n'apparaît pas à l'analyse des discours, si rapide ou évidente. **En effet, on observe sur le sujet un réel hiatus entre un discours que l'on qualifiera globalement de masculin, portant un regard « historique » sur le chemin parcouru en plusieurs décennies et la réalité d'aujourd'hui rappelée par les femmes.**

Le travail, un lieu emblématique de l'inégalité hommes – femmes

Ainsi, si l'accès des femmes au travail est avéré, ce n'est, disent-elles, **plus suffisant**, et il y a encore un long chemin à parcourir avant d'approcher un semblant d'équivalence en terme de gratification (salaires, carrières, responsabilités). La discrimination est encore présente et notamment la mise sous « liste rouge », selon l'expression consacrée, pour cause de grossesse potentielle. Ainsi malgré de nets progrès, parfois très (trop) emblématiques et symboliques (la femme-patron, la ministre), l'entreprise reste aujourd'hui trop en arrière de l'évolution.

« On nous a permis de travailler, c'est déjà pas mal, mais en plus on réclame des boulots intéressants ! Ca doit être trop demander ! » (Femmes, 30-40, Lille)
« Les femmes sont cantonnées à des positions et des salaires inférieurs, et les hommes, ben ce sont leurs chefs » (Femmes, 40-50, Dijon)

Cette réalité est rappelée par certains hommes interviewés, constatant l'extrême féminisation des dispositifs de temps partiel, et la difficulté à assumer ce type de dispositif peut être trop dévirilisant. Difficulté vis-à-vis de l'entreprise elle-même, pour laquelle il faut apporter des preuves de la nécessité du temps partiel, mais aussi vis à vis des collègues et peut être vis à vis de soi-même. Certains, comme un des verbatims suivants le montre, n'hésitent pas à avouer certains blocages sur une telle éventualité.

« Sur l'égalité, on est très loin du 50/50 en termes de responsabilités » (Hommes, 40-50, Paris)
« Chez moi pour les hommes le temps partiel, c'est pas possible ... si ça l'était je le ferais tout de suite » (Hommes, 40-50, Paris)
« Il y a des entreprises où comme dans la mienne il faut prouver quand on est un mec qu'on prend un 4/5^e pour s'occuper des enfants, alors que les femmes non » (CSP modestes, Marseille)
« Demander un 4/5^e dans ma boîte pour m'occuper des enfants, franchement je le sens mal » (CSP modestes, Marseille)

Quant au partage des tâches au sein du foyer, là encore on constate un fossé entre les déclarations des hommes et la réalité vécue par les femmes. Le discours masculin est en effet prompt à communiquer et à valoriser les efforts conséquents fournis, décrivant le profil du « nouvel homme » sachant tout faire ou presque (« je fais la cuisine », « on fait plein de trucs », « on a énormément évolué par rapport à nos pères », etc.), et mettant en avant la figure emblématique mais quelque peu survalorisée et mythifiée du nouveau père prenant un congé paternité de 3 ans : « *Il y a de plus en plus de papas qui se mettent à 80% pour s'occuper de leurs enfants* » (CSP modestes, Marseille)

Les enfants, point nodal du déficit d'égalité

Si les femmes interrogées admettent dans leur ensemble une évolution incontestable des attitudes des hommes vis-à-vis des tâches ménagères, elles déniaient cependant l'idée que tout paraît réglé. Outre que le partage des tâches décrit par l'homme ressort parfois de schémas ultra-classiques (au mari les transports et le bricolage, à la femme le ménage), certaines des participantes dénoncent essentiellement la « pénalisation » que constitue la gestion exclusive des enfants en bas âge, de l'occupation de leur temps, du soin de leur toilette, de leur alimentation.

Bien évidemment, là aussi, certains comportements ont évolué et l'on voit plus de pères qu'avant donnant le biberon, se levant la nuit, ou encore changeant la layette du bébé. On note d'ailleurs dans les témoignages de ce type que ce père travaille souvent à domicile. **Il ressort toutefois du discours des femmes interrogées que ce domaine du foyer reste encore largement féminisé.** Le sentiment de payer cette inégalité de fonction au sein du couple est double : on évoque d'une part le double-emploi que constitue l'agenda quotidien d'une mère qui travaille, et d'autre part, l'obligation de s'arrêter de travailler, plusieurs mois ou années, pour mener à bien les tâches envahissantes que génère l'arrivée d'un nouveau-né dans le foyer.

On remarque que, parallèlement à cette dénonciation, **les femmes s'abstiennent, à de rares exceptions, de critiquer leur conjoint.** Il semble en effet plus facile de critiquer un ensemble « institutionnel » englobant l'entreprise et l'Etat (manque de crèches, prix des assistantes maternelles, discrimination à l'embauche, etc.) que de porter le débat au sein du foyer. Sur le comportement personnel de chacun il apparaît plus confortable de s'en remettre à une évolution progressive.

Le point de vue masculin, entre culpabilité, modernité affichée, et réalités intangibles

Mis à part l'exemple du « père à domicile », les hommes réagissent à ce discours sur plusieurs registres : ils sentent éventuellement coupables (« je ne sais pas faire »), mettent en avant leur participation aux autres tâches, invoquent la nature en justifiant le rôle primordial de la mère aux premiers âges de la vie, ou, plus simplement, arguent que leur travail prend trop de temps.

« Si le partage des tâches c'est qu'il emmène les enfants au foot et que moi je m'occupe de la maison, je ne vois pas où est le partage » (Femmes, 30-40, Lille)

« C'est la femme qui paie le manque de garde et le prix que ça coûte, c'est elle qui s'arrête de travailler » (Femmes, 30-40, Lille)

« Le double travail de la femme et de la mère n'est pas pris en compte » (Femmes, 30-40, Lille)

« Moi j'ai pas, le temps, c'est pas du machisme ou de la mauvaise volonté ... »

- Et pourquoi votre femme aurait-elle plus de temps ?

- Parce qu'elle aime ça plus que moi, c'est son côté maternel » (Lille, professions libérales)

Les témoignages et représentations recueillis au cours de l'étude montrent que **l'affichage d'un discours se voulant moderne sur l'égalité homme-femme se heurte chez certains hommes à des réalités paraissant intangibles**, et que certains arguments jugés archaïques, voire quelque peu machistes au départ ressortent parfois aisément : la nature, l'inertie culturelle d'un pays latin, le rôle primordial de l'homme dans le budget familial (l'idée que sa conjointe puisse gagner plus que soi constitue encore un blocage puissant), les rôles éducatifs distinctifs des deux parents.

Les différences générationnelles

Les différences générationnelles montrent une indéniable évolution du statut féminin, dans le propos des jeunes femmes actives, dans les premières années de la vie conjugale et professionnelle. Ceci particulièrement au sein du foyer, où le partage des tâches semble plus équitable. On sent surtout de la part des jeunes femmes, une volonté de ne « rien lâcher » sur les responsabilités acquises, sur l'envie de mener de front une vie professionnelle, de mère et de conjointe.

Le discours de femmes plus âgées, à l'instar des retraitées interviewées, décrivent des situations caractéristiques d'un rapport de force plus défavorable, tel qu'il existait quelques décennies en arrière, quand la venue d'enfants signifiait la suspension quasi-obligatoire de la vie professionnelle et le ralentissement voire l'arrêt de la carrière. Les exemples vécus ou cités de femmes n'ayant jamais travaillé émaillent d'ailleurs les entretiens, alors que de telles situations aujourd'hui apparaissent relativement « exotiques » aux jeunes femmes rencontrées.

Les différences d'âge jouent également sur les attitudes vis-à-vis des évolutions touchant le couple et la famille, la tendance « naturelle » étant à un relatif conservatisme chez les plus âgés. Cette réticence concerne surtout un certain délitement du noyau familial et les risques que ferait peser l'instabilité du couple sur les bases éducatives transmises aux enfants. Les discours énoncés sur la place de l'homosexualité dans ce débat sont à ces égards parlants. Si le couple homosexuel et sa visibilité croissante au sein de la société semblent intégrés par une grande majorité des personnes interviewées, les notions de mariage et de parentalité homosexuels semblent emblématiques d'un fossé générationnel sur la question.

Toutefois ce conservatisme « naturel » des plus âgés est à manier avec précaution, particulièrement dans une analyse qualitative. On verra en effet plus loin que l'émergence d'un discours néo-conservateur sur la famille et le couple, bien que minoritaire, touche également des plus jeunes générations, et que par ailleurs le « libéralisme » sociétal peut émaner d'une génération post-soixante-huit, comme l'illustre le verbatim suivant :

« *Ces trucs sur le retour aux valeurs morales, pour moi c'est réac, c'est un retour au mariage à l'église et madame à la maison* » (Hommes, 40-50, Paris)

Les différences sociales

On ne peut naturellement faire l'économie d'une observation des différences sociales dans ce débat, sachant toutefois que l'on se place au-delà d'une pure confrontation « riches-pauvres ». Les différences se jouent entre un discours de principes (porté par les CSP aisées, dégagées de contraintes financières) et une vision de CSP modestes dans laquelle les évolutions sociales dépendent également de leur faisabilité matérielle.

Ainsi l'aisance financière permet de considérer le travail féminin d'abord comme un élément de l'égalité hommes-femmes, ou a contrario rend éventuellement possible et confortable un statut de femme au foyer. Pour les femmes plus modestes, si la question du travail induit un statut différent au sein du couple, elle se pose d'abord en termes de salaire et de budget du foyer, voire de nécessité absolue.

Dès lors, **les problématiques de double-travail ou d'arrêt ne sont pas non plus de même nature**. S'arrêter de travailler pour élever ses enfants dans un couple aisé est une question posée en termes de *carrière* interrompue, l'aspect financier apparaissant naturellement plus secondaire. Le niveau de diplômes joue également, permettant à la femme d'accéder à des situations professionnelles gratifiantes à tous points de vue.

Pour un foyer plus limité financièrement, l'arrêt est une décision plus lourde de conséquence, s'agissant de la moitié du budget familial. Il est l'objet d'un savant calcul d'options et de coût de garde, d'équilibre entre le salaire perdu et l'économie réalisée. Par ailleurs, on pense moins en termes d'interruption de carrière que de perte d'emploi, le risque potentiel, voire probable, de ne pas retrouver un travail à la fin de la période d'arrêt, étant envisagé.

Concernant la question de l'arrêt, tout semble donc se décider en fonction de divers paramètres financiers dûment pesés et de l'étalon que représente le budget commun, quand, chez les CSP plus aisés, le discours dominant est de raisonner plus sur *sa* carrière, *son* revenu, *son* statut (qu'est ce que j'y perds en statut et en autonomie ?).

Quant à la question du 'qui s'arrêtera?', les différences sociales accentuent visiblement le rôle « naturellement » dévolu à la femme, souvent pour des raisons salariales, le revenu de la femme étant plus souvent inférieur à celui du conjoint dans les foyers au revenu peu élevé ; mais aussi par inertie socio-culturelle, l'idée d'un congé paternel étant moins ancrée chez ces derniers.

« il ne faut pas oublier des choses simples : que s'arrêter, c'est pas seulement une question d'inégalité entre l'homme et le femme c'est d'abord un problème d'argent .. et que retrouver un boulot après, c'est pas évident » (CSP modestes, Marseille)

« La retraite n'a jamais été une préoccupation, je savais que n'ayant travaillé que 25 ans, je n'aurais pas droit à grand-chose, mais ce n'est pas un problème, mon mari a des revenus importants. » Femme, Dijon, remariée

Des oppositions de principes : « néo-conservatisme » versus libéralisme

Face à un certain consensus actant les évolutions sociales, certains profils affichent **une ferme défense de la structure traditionnelle du foyer**. Chez ces interviewés, le mariage prime toute autre forme d'association, on regrette d'ailleurs l'augmentation des divorces et des séparations sur une antienne qui semble aujourd'hui se répandre : « à la moindre anicroche maintenant on se sépare, nos parents étaient plus patients ». Pour ces profils, le couple officiel doit rester hétérosexuel, le PACS restant perçu comme *l'ersatz* du mariage homosexuel.

Dans cette optique, certains hommes mais aussi certaines femmes tiennent à préserver le rôle de chacun au sein du foyer. Selon ce discours, l'égalité parfaite entre hommes et femmes ne peut être qu'artificielle, et sa recherche trop poussée peut générer des dommages à la cellule familiale : elle risque de remettre en question, à l'instar du congé paternel, le rôle du père et de la mère et leur autorité sur les enfants. Elle engendre un malaise au sein du couple : malaise de la femme tentant d'assurer de front une réussite professionnelle et maternelle, malaise et amertume chez l'homme, ne sachant plus très bien où est sa place dans le couple, se sentant en concurrence plutôt « qu'en harmonie ». Ces évolutions peuvent également, nous dit-on, malmener la stabilité de la famille.

« Les femmes elles nous ont dépassé dans un certain sens : elles travaillent plus, on fait plus de choses à la maison

- oui je me demande si a c'est bien équitable pour nous les hommes au bout du compte, cette histoire d'égalité » (Confrontation Hommes)

« Ces évolutions, ça a aussi un effet négatif : les femmes s'occupent moins des enfants, mais les hommes n'ont pas pris le relais » (CSP modestes, Marseille)

« On vit moins en harmonie, on est plus concurrent sur tout : le travail, le salaire, la maison l'éducation des enfants » (Confrontation Hommes)

« Il y a moins d'enfants, on cherche moins à transmettre et plus à profiter » (Hommes, 40-50, Paris)

Ce type de discours va au delà d'un simple catalogue argumentaire « tradi ». Loin d'être l'apanage de profils caricaturaux, il s'étend à des profils de populations présentant d'éventuelles caractéristiques de modernité : des couples relativement jeunes dans lequel les deux conjoints travaillent. Il s'agit globalement d'un discours de type néo-conservateur, qui entend réactualiser les valeurs traditionnelles liées au couple et aux relations hommes-femmes, dans un cadre familial qui régit ces relations.

Il correspond en cela à une tendance récente, mais de plus en plus affirmée dans les propos entendus, affichant **la nécessité de reconstruction des cadres d'une société affaiblie** et rendue insécure par un « laxisme général » et autres avatars « post-68 ». Reconstruction qui doit passer par le premier fondement social que représente la famille. Fréquemment énoncé sous l'appellation de « retour aux fondamentaux », ce type d'argumentaire entendu lors des réunions de groupes, confirme la tendance enregistrée au cours d'autres études qualitatives et quantitatives réalisées par Ipsos - entre autre - sur d'autres sujets d'actualité. **Ces discours apparaissent relativement minoritaires, on peut en effet évaluer sur l'ensemble des groupes qu'une personne sur dix environ s'en fait l'écho. Mais la tendance n'en est pas moins réelle.**

3. Une tendance à privilégier un cadre solide de la cellule familiale

Après avoir montré les différents clivages dans le débat concernant les évolutions de la société, il est utile de dégager ce qui peut, sinon faire consensus, du moins être l'objet d'un compromis général. De fait, les perceptions des évolutions du couple et de la famille se rejoignent le plus facilement sur deux domaines. En premier lieu, l'accès des femmes au travail, qui pour des raisons culturelles autant qu'économiques apparaît aujourd'hui comme une évidence, voire une nécessité.

En deuxième lieu, et toutes les évolutions le **cadre donné au couple et plus encore quand il s'élargit à une famille**. Sur ce sujet, les propos affichent en effet un libéralisme plus tiède que sur la thématique de l'égalité hommes-femmes, s'appuyant sur l'accroissement de situations complexes (séparations « à la va-vite », parents isolés, familles recomposées « un peu n'importe comment »). On évoque alors deux risques : la banalisation de la volatilité du couple et la perte de légitimité de la cellule familiale.

La variété des dispositifs proposés (mariage, concubinage, PACS) présente en effet suffisamment d'alternatives possibles pour donner un cadre psychologique et juridique relativement solide et, éventuellement, un peu freiner la tendance à l'éclatement de la cellule familiale et les traumatismes attenants. Mariage exclusivement pour les uns, mariage ou PACS ou concubinage pour les autres, la famille se doit avoir des bases solides. **On verra plus loin sur la question des avantages familiaux et conjugaux, que cette attente d'encadrement est a fortiori plus prégnante.**

3. LES EVOLUTIONS SOCIALES RENTRANT EN COMPTE DANS LE SYSTEME DES RETRAITES

« Pour la retraite c'est pas la même évolution : les femmes travaillent moins longtemps, elles ont plus d'interruptions, elles s'arrêtent, reprennent, s'arrêtent encore, le fait d'avoir des enfants tout de suite, ça les met tout de suite sur liste rouge ... »

La corrélation entre les mouvements sociétaux et l'évolution du système des retraites n'est pas évidente aux yeux de tous les interviewés. On l'a vu, les questions de la retraite et du système des retraites sont des objets relativement lointains dans le temps, flous, et qu'ils ont du mal à s'approprier. **La retraite, dans le discours dominant, est avant tout la représentation indiciaire** (des années, des points, un calcul) **de la somme d'une vie de travail.** Partant de là, il semble complexe de la considérer comme bilan d'une vie affective, conjugale, parentale, etc.

Dès lors la question génère une certaine perplexité, on a du mal à intégrer spontanément, la question des retraites dans les évolutions de la société. **Y associer les évolutions du couple et de la famille est plus difficile encore, et notamment chez les hommes pour qui la retraite est essentiellement associée au travail,** les femmes semblant plus intuitives ou instruites de la question.

La question est mieux appréhendée et comprise, si l'on prend le questionnement sous un autre angle. Il apparaît clairement au yeux des personnes interrogées que les évolutions globales de la société française organisent plus ou moins rapidement la fin d'un modèle dont les éléments de stabilité étaient la pérennité du travail et de la famille, soutenus par un système social efficace. On le vérifie régulièrement, **le grand projet porteur de sens pour une France de la seconde moitié du vingtième siècle semble avoir disparu dans les faits.** A ce titre les grandes institutions de la société sont concernées par ces évolutions. Le système des retraites, à l'instar d'autres « institutions », en subit l'impact.

Dans le cadre du questionnement de l'étude, ces grandes évolutions concernent trois domaines :

1. La place de l'individu dans un système collectif
2. Le rapport au travail
3. Le couple et la famille.

1 - La fin du contrat collectif, l'attente d'individualisation des bénéfices

En premier lieu, constat classique, il est clair que l'individu ne réagit plus tout à fait aux mêmes stimuli régissant son rapport à la société et aux autres.

Le rapport à la communauté, la confiance en un contrat collectif basé sur des bénéfices mutuels, entre grandes institutions (entreprises, syndicats, administrations, services publics) et masse d'usagers-cotisants-contribuables, ont changé ou ont quasiment disparu. Le bénéfice individuel est considéré plus immédiatement palpable que des grandes valeurs collectives auxquelles on ne veut plus croire.

Méfiant, l'individu se retranche sur l'ego et son cercle immédiat. Face à une précarité et une fragilité des projets, quelque soit leur échelle, le projet individuel est jugé plus impliquant, et le bénéfice individuel et à court terme prend nettement le pas sur tout autre considération.

Le phénomène de reconstruction du principe de répartition, étudié plus haut, en un système d'individualisation des cotisations, s'inscrit totalement dans ce processus.

« Tout ce qu'on nous a dit sur les grands principes de solidarité, et de motivation au service du pays ou de l'entreprise, on n'y croit plus. Ce qui est palpable, c'est ce qui me revient à moi, et à ma famille » (CSP sup., 40-50, Paris)

Le modèle quasi-mythifié d'une France des Trente Glorieuses, soudée, laborieuse et confiante, qui avait constitué un refuge nostalgique, est, pour la même raison, en voie d'amenuisement dans les esprits. Il ressort en effet de nombreuses études, que **l'on est plus conscient qu'avant** que la France connaît une fin de cycle, cette prise de conscience révélant d'ailleurs de nombreuses interrogations. Ce glissement psychologique concerne le rapport aux institutions et notamment au système de retraites.

2 - Le travail, un repère plus flou, un lien distendu avec la retraite

Le système des retraites est naturellement couplé au travail, représentant un barème de la récompense promise pour les années travaillées. Dès lors, il apparaît important d'évaluer rapidement comment les évolutions du rapport au travail impactent ces représentations.

Un travail morcelé, un cursus moins lisible, un régime de retraites moins performant

Aux yeux des personnes interviewées, le travail subit fortement les évolutions de la société. Les limites entre un avant, un pendant et un après-travail, sont nettement plus floues, le rapport au monde du travail est plus volatil, moins marqué par la confiance et la fidélité. Le travail n'est plus un repère réellement stable et subit fortement les mouvements d'un monde globalisé.

« Sur le rapport au travail, le système n'est plus au point, tout bouge autour de lui » (Lille, professions libérales)

« La vie est plus précaire d'une façon générale, on travaille dans plusieurs entreprises, on se marie plusieurs fois, on se sépare plusieurs fois, la vie est moins stable, moins linéaire, alors qu'avant, on avait une vie professionnelle, une vie familiale, c'était plus facile à gérer » (CSP modestes, Marseille)

La stabilité du repère travail est également mise à mal par la diminution régulière du temps que l'on y consacre, au quotidien et sur une vie. La longueur des études, les 35 heures, les temps partiels (choisis ou non), l'accroissement des périodes chômées rendent moins lisibles le cursus professionnel, d'ailleurs morcelé par une diversité plus grande d'emploi, de métiers, de statuts. Là encore plutôt que de parler d'avant ou d'après travail, **il semble de plus en plus significatif de parler de « périodes d'entre-travail »**, celles-ci ayant tendance à s'accroître.

Ces multiples décalages dans le temps effectif passé au travail changent non seulement le rapport au travail, mais aussi les représentations associées à la retraite. Au final, le temps du travail devient moins important vis-à-vis des autres moments de la vie, et notamment du temps de la retraite qui tend à s'allonger via l'augmentation de la durée de la vie.

« Aujourd'hui on privilégie les loisirs et la famille, on prend un mi-temps pour s'occuper des enfants plus facilement » (Lille, professions libérales)

« Les gens travaillent plus tard, ont des enfants plus tard et meurent plus tard » (Hommes, 40-50, Paris)

« Les études sont de plus en plus longues, on commence à travailler à 30 ans, ça veut dire qu'on va travailler jusqu'à 70 ans ? » (Femmes, 40-50, Dijon)

« Avec la société des loisirs on espère en profiter plus longtemps de sa retraite » (Hommes, 40-50, Paris)

Le couplage entre les évolutions socio-économiques et celles du cadre légal est perçu comme un facteur supplémentaire de distorsion du lien travail-retraite. En effet, l'entrée plus tardive dans la vie professionnelle, associée à l'augmentation de l'espérance de vie et au report de l'âge de la retraite, risque de générer mécaniquement des difficultés dans l'accès aux droits des futurs retraités et dans le bénéfice qu'ils envisagent d'en tirer.

Les représentations associées à sa retraite bougent également. Du « repos bien mérité », financé « pleinement » par une pension à taux plein, directement corrélée à ses années de travail, on passe à un temps de retraite « de survie », car plus long, moins financé par une pension plus faible et probablement moins à taux plein.

Le futur retraité se doit alors d'acter cette évolution en capitalisant dès son premier bulletin de salaire. La capitalisation prend alors le pas sur la pension, et représente selon les estimations entre 40 et 60% du financement de la retraite. Dans cette nouvelle configuration, financer l'après-travail est donc fortement corrélé aux années passées à travailler. On remarque par ailleurs que dans les esprits la notion de capitalisation devient une nécessité, là où elle était considérée comme une « cerise sur le gâteau », destinée à financer une transmission ou des loisirs.

« L'homme meurt déjà avant la femme, mais en plus comme ils devront travailler plus longtemps avant d'avoir leur retraite, ils risquent de plus en plus de mourir avant de toucher leur pension, et la femme elle aura rien » (Femmes, 40-50, Dijon),

« On en profitera plus longtemps mais avec moins d'argent » (CSP modestes, Marseille)

« En fait de pension on n'aura rien, l'essentiel de la pension viendra de la capitalisation » (Femmes, 40-50, Paris)

Pour résumer les propos, les évolutions du monde du travail impactent naturellement les représentations associées à la retraite, amenant plusieurs constats :

1. Un contexte, dans lequel l'accès à la retraite devient plus contraignant : problèmes de financement, baisse des années travaillées, durcissement des conditions d'éligibilité.
2. Le lien a priori évident entre travail et retraite s'affaiblit : la corrélation entre années travaillées et pension, entre cotisation et redistribution n'est plus nécessairement avérée.
3. Le statut symbolique de la retraite se modifie : de l'idée de récompense assurée par la collectivité et attendue, il évolue de fait vers la notion de prime potentielle d'objectifs, aux critères évolutifs, et au montant aléatoire.
4. La promesse financière du régime de retraite s'efface peu à peu devant la capitalisation individuelle, celle-ci devant à terme constituer la moitié ou plus du revenu du retraité.

3 - L'égalité hommes-femmes, le couple, la famille et le système de retraites

Corréler les évolutions qui se jouent dans le rapport entre hommes et femmes, le couple et la famille, et celles du régime de retraites (même si la question n'est pas posée de façon aussi abrupte), **apparaît peu évident**. Ces mouvements sont plus profonds et moins visibles. Ils touchent surtout à la sphère intime, que les interviewés ont du mal à mettre en perspective avec des mouvements sociologiques de masse (chez soi c'est toujours différent de chez le voisin), et a fortiori avec un dispositif qui évoque d'abord des techniques comptables et des enjeux financiers.

Cependant si la retraite est fortement, voire exclusivement corrélée à l'univers travail, il n'en reste pas moins que les femmes pressentent mieux que les hommes, l'importance des évolutions en jeu dans le couple et la famille, ne serait-ce que par anticipation éventuelle de leur future situation.

Les femmes face aux évènements impactant la retraite : des inégalités encore flagrantes

La situation des femmes est indéniablement particulière vis-à-vis du système de retraite. Cette particularité est le reflet d'un statut qui reste perçu, on l'a vu plus haut, globalement inégal à celui de l'homme que ce soit dans sa vie professionnelle, ou au sein du couple et du foyer.

Au regard du système de retraites, la femme active, outre qu'elle cotise et bénéficie du régime, est également **mieux armée pour affronter des situations de crise** (divorce, veuvage). Une certaine fierté de participer au système et de la faire vivre affleure également dans les propos : **la retraite c'est aussi du symbole qui parle et montre l'apport des femmes à la société.**

*« On n'est pas assistées, on travaille, on cotise, on touche notre pension, elle est à nous, on l'a gagné »
(Femmes, 40-50, Dijon)*

« Le travail c'est le moyen de l'indépendance, mais c'est aussi piégeux, on ne le voit pas tout de suite dans les petites lignes » (Groupe de confrontation femmes)

Ces inégalités portent sur trois points essentiels : discrimination, arrêt de la carrière, « double travail ».

- La vie professionnelle comporte intrinsèquement une promesse de reconnaissance financière par le salaire et plus tard par la pension de retraite. De ce fait, **la discrimination professionnelle** génère automatiquement un manque à gagner immédiat évidemment frustrant sur le coup, mais aussi dans son effet différé lors de la retraite. C'est nous dit-on la première des injustices « modernes » commise à l'encontre des femmes.
- **L'arrêt de la carrière à l'occasion de la naissance d'un enfant**, les mêmes causes donnant les mêmes effets, génère une frustration identique. A ceci près qu'un congé parental de deux ou trois ans ne signifie pas retrouver automatiquement un emploi, et peut se retrouver rallongé de plusieurs années voire de la vie entière. Cette situation est décrite de façon récurrente dans les groupes et les entretiens comme emblématique des problèmes rencontrés lors de la retraite, et des évolutions que l'on regrette lorsqu'on se retourne sur son parcours.

« Oui, avec le recul, je me dis que j'aurais peut-être gardé une activité mais à temps partiel plutôt que de m'arrêter complètement pour m'occuper de mes enfants » (Femme, Lille, mariée)

« La différence est liée aux enfants, la femme s'arrête pour élever ses enfants, ça coûte plus cher de les faire garder, donc elle sera pénalisée » (Femmes, 40-50, Dijon)

« C'est surtout sur les enfants que ça ne bouge pas, on cotise moins parce qu'on s'occupe plus des enfants on perd des années, c'est pas reconnu » (Femmes, 30-40, Lille)

- **Le double emploi travail-enfants**, situation contraire de la précédente, n'impacte a priori directement pas la retraite, mais, outre son caractère usant à défaut d'un véritable soutien du conjoint, elle influe éventuellement sur les opportunités de mobilité-promotion. D'une façon plus générale, elle atténue l'implication dans la carrière et pèse sur des choix entre enfants et travail.

« La femme qui travaille, et qui s'occupe des enfants devrait bénéficier d'une double retraite pour un double travail » (Femmes, 40-50, Dijon)

Le couple et la cellule familiale : des modèles plus déstructurés et provisoires, des dispositifs de retraite encore viables ?

A l'image de la société en perte de repères stables, le couple montre également des signes de fragilité, et à ce titre la déstructuration de la cellule participe, au dire des personnes interrogées, à une gestion plus chaotique des parcours de vie par le système des retraites.

De façon générale, on s'interroge sur la fiabilité et la capacité du système, ainsi que sur sa capacité à répondre et à s'adapter à des situations aussi nouvelles et diversifiées. On craint aussi que les situations devenant trop singulières, on ne puisse définir une règle générale simple, claire et juste pour tout le monde.

De fait, face aux repères brouillés du couple et aux incertitudes sous-tendues dans les discours, **il apparaît nécessaire de comprendre ce qui légitime aujourd'hui les avantages conjugaux et familiaux de la retraite, dans quelle mesure ils répondent encore à des situations contemporaines, et vers quelle direction il est nécessaire d'évoluer.**

4. Evolutions et système des retraites : des oppositions plus ou moins tranchées

Les oppositions de discours sur l'évolution – répertoriées plus haut : de genre, sociales, générationnelles et idéologiques – ne sont pas toutes opérantes sur la perception du système de retraites, car les différents aspects du régime des retraites ont tendance à occulter ses liens avec la société et ses évolutions.

La question centrale sur le système des retraites et son éventuelle évolution en amène une autre : au-delà d'un acquis, d'un système de récompense ou de rémunération d'années de travail, d'un indice et d'un calcul, **que représente au fond le régime des retraites ?** Deux types d'oppositions ou de différences de discours apparaissent alors : les problématiques « idéologiques » et la problématique hommes-femmes.

Des oppositions de principe

Les différences « idéologiques » portées au débat posent la question de ce que peut ou non légitimer l'évolution du système de retraites. Au fond, nous dit-on, accepter les réformes du régime de retraites peut représenter, c'est aussi accepter les évolutions sur lesquelles ces réformes sont basées. A cet égard deux types d'opposition sont concernés.

Défense de la répartition versus acceptation de la dérégulation

il ne s'agit pas ici de s'opposer sur l'adaptation du système à des évolutions « sociales » telles que l'égalité hommes-femmes. Le débat porte sur la légitimation acceptée ou non de la dérégulation des systèmes de protection sociale. Cette différence d'appréciation met en scène plusieurs oppositions de discours, générationnelles, entre CSP, entre statut, (salariés VS professions libérales).

Il y a les défenseurs de la répartition (quarantenaires et plus, CSP modestes, salariés), pour qui l'évolution générale du système en dénie le principe et ceux qui l'acceptent (plus jeunes, plus aisés, professions libérales), ayant intégré l'obligation de capitalisation et perdu de vue le principe de solidarité intrinsèque au régime, ou encore souhaitant que le système évolue franchement vers un choix individuel entre capitalisation et répartition.

Légitimation de l'ouverture de la société versus défenseurs des valeurs traditionnelles

Le débat porte ici sur la légitimation par le système d'une évolution morale dans les relations hommes-femmes et au sein du foyer. Pour une forte majorité, l'évolution de la société organise une multiplicité croissante de modèles d'association entre deux personnes désirant construire un couple, le mariage ne peut plus être à lui seul le modèle d'union.

L'accroissement perçu des ruptures conjugales (divorce, séparation, fin de PACS, ou de concubinage) et des situations familiales déstructurées renforce le sentiment d'une très grande diversification des parcours conjugaux au cours d'une même vie. **Ces évolutions leur apparaissent irréversibles et toute institution sociale, dont le régime de retraites, doit les prendre en compte et évoluer avec elles.**

Les partisans d'un retour aux valeurs fondamentales (dont on rappelle ici le caractère très minoritaire), estiment au contraire que la société française a été trop permissive et trop loin dans l'élargissement des modèles de couples, (cf. le PACS, considéré encore comme une construction spéciale pour les homosexuels) risquant en cela de dévaluer la notion d'union et de dévaloriser l'idée de cellule familiale stable, enfin de saper des valeurs telles que l'autorité. **La question de l'adaptation du système de retraites aux évolutions sociales ne peut, pour ces profils, être totalement envisagée, car elle légitimerait globalement tous les nouveaux modes de vie, et parmi eux les plus décriés.**

« Les femmes travaillent beaucoup plus qu'avant, elles élèvent leurs enfants en même temps, donc ça fait des revenus et des cotisations en plus mais ça fait aussi moins de futurs cotisants » (Lille, professions libérales)

Des différences d'appréciation entre hommes et femmes

Les discours recueillis sur le système de retraites et ses évolutions montrent également des différences d'appréciation entre hommes et femmes – différences qui ne traduisent pas pour autant un véritable antagonisme. A l'analyse on s'aperçoit que ce qui distingue les deux discours est la conscience ou non de la vulnérabilité particulière de la position et du statut féminin au regard des dispositifs du régime.

Ainsi, l'équation strictement professionnelle (retraite égale nombre d'années travaillées plus salaire perçu) ressort nettement plus du discours masculin. En revanche, les femmes naturellement plus au fait des dispositifs mettent plus spontanément en avant les événements familiaux liés à la retraite. **Ces différences révèlent un point important du débat soulevé par le Conseil d'Orientation des Retraites et cette étude.**



La conscience, intuitive ou non, des problèmes relatifs à la retraite est en effet nettement plus forte chez **les femmes** que chez les hommes. Cette connaissance résulte des situations particulières qu'elles rencontrent et qui mettent à jour **une certaine vulnérabilité** : face au monde du travail, à la problématique de l'égalité, à la construction du couple, de la famille, à la solitude (le divorce, le veuvage).

Par ailleurs la retraite étant par effet naturel un moment où l'on se retrouve généralement seule au bout d'un certain laps de temps, la nécessité d'anticipation est plus ancrée dans les esprits (i.e. la mortalité masculine supérieure à celle des femmes).

La transmission féminine des connaissances sur les dispositifs conjugaux et familiaux **est emblématique de ces situations**, car elle démontre une connaissance et une réflexion sur la question, nourries par l'expérience (heureuse ou malheureuse). On perçoit dès lors un discours féminin plus structuré sur la question que celui des hommes, qui, au travers de leurs propos, montrent une relative inconscience de cette problématique.

4. CONNAISSANCE ET PERCEPTION DES DISPOSITIFS CONJUGAUX ET FAMILIAUX DE RETRAITE

1. La pension de réversion

De façon générale, **la connaissance des dispositifs conjugaux et familiaux reste partielle**. Si les répondants connaissent peu ou prou leur existence et leur principe, c'est beaucoup moins le cas de leurs bénéfices et conditions d'éligibilité, qui ne sont pas ou assez mal évalués.

La réversion : un dispositif technique et relativement flou

C'est particulièrement le cas de la pension de réversion dont on a du mal à distinguer les modalités, et les conditions d'éligibilité. Ce que l'on en sait exactement se résume souvent au principe d'une redistribution vers la (le ?) survivant(e) d'une partie de la pension du (de la ?) défunt(e).

Les questions et les incertitudes récurrentes concernent avant tout le bénéficiaire, en tant que personne : la réversion ne s'adresse t-elle qu'aux veuves ? Sur ce point, pour nombre de répondants, le versement au survivant, quelque soit son sexe, ressort de l'évidence, mais on ignore si cela est passé dans les textes législatifs.

D'autres questions concernent le statut du bénéficiaire : Faut-il être marié pour en bénéficier ? Quid des enfants communs dans le calcul de la réversion ? Ici les interviewés sont « plus dans le brouillard », car on touche à la sphère privée et à ce que l'on a construit en commun. Sachant de plus que la création du PACS est récente, les personnes rencontrées ne savent pas à quel point les avantages inhérents au mariage ont pu ou pourraient être attribués aux couples pacsés.

Enfin l'on s'interroge sur le moment de la réversion : le survivant a-t-il droit à la réversion avant la retraite de son conjoint ? Doit-il être lui-même retraité pour en profiter ? Là encore l'incertitude est grande, la technicité de la question complexe. On touche ici à un enjeu matériel fort, par rapport à la situation de deuil : dois-je attendre, combien de temps ? Etc.

Tel est le type d'interrogations soulevées par les interviewés. Quant au taux de réversion il oscille entre un tiers et trois quart de la pension du défunt. Au final, si l'on connaît le principe global de la réversion, on tend aussi à remplir le concept de suppositions plus ou moins exactes pour pallier l'incertitude et les doutes, quitte à alimenter certains fantasmes, et donc les déceptions. Les populations les plus savantes sur la réversion sont globalement celles qui ont côtoyé la situation dans leur entourage et le plus souvent chez leur propre mère.

« Moi je vis avec ma compagne depuis 30 ans, je voudrais qu'elle touche ...

- Mais je crois qu'il n'y a que le mariage qui donne droit

- le PACS aussi, non ? » (CSP modestes, Marseille)

« C'est la moitié de la retraite

- non c'est 70 %

- un enfant en commun ça joue peut être sur la réversion ? » (CSP modestes, Marseille)

« Si mon ex-femme ne se remarie pas je toucherai peut-être quelque chose si elle part avant moi » (Hommes, 40-50, Paris)

« ma mère touche la réversion de mon père parce que sa pension n'est pas trop élevée, sinon elle n'aurait rien ... là encore on se demande où va l'argent ? » (Hommes, 40-50, Paris)

Modes de définition et de légitimation de la réversion

Quand les interviewés s'interrogent sur les raisons du versement de la réversion, là encore les réponses sont nombreuses. Entre acquis, minimum de ressources, maintien du niveau de vie et récompense morale, elles indiquent non seulement les fonctions optimales de la pension de réversion, mais aussi les limites plus ou moins larges que l'on envisage de donner aux critères d'éligibilité. Elles montrent aussi la faible connaissance des critères éligibles et les représentations fantasmatiques que la réversion suscite.

Quatre axes de légitimation de la réversion sont ainsi envisagés :

1. La « roue de secours »

Malgré un caractère a priori obsolète, l'utilité de la réversion est toujours d'actualité en tant qu'ultime recours, en attendant que l'égalité devant le travail et le partage des tâches soient totalement avérés. Les interviewés font également remarquer que le travail n'étant ni une obligation, ni un choix, un tel dispositif est là pour pallier au manque de ressources. On est clairement ici dans une fonction minimale de la garantie de ressources et dans des situations éligibles limitées.

« C'est le manque à gagner » (CSP modestes, Marseille)
« La construction à deux : si le couple divorce et si la femme n'a jamais travaillé, il ne faut pas qu'elle se retrouve sans rien » (Femmes, 30-40, Lille)
« On n'a pas toujours le choix de travailler, c'est pas acquis, donc il faut un minimum, surtout s'il y a des enfants » (Femmes, 30-40, Lille)
« Quand même il y a des situations qui sont toujours là : madame s'est occupé des enfants, son mari meurt, elle se retrouve avec le crédit à payer et ses enfants à la rue » (CSP modestes, Marseille)
« Ça doit être calculé en fonction de ses ressources personnelles » (Femmes, 30-40, Lille)
« Pour en bénéficier il faut pas que je travaille, il faut pas que je remarie, il faut être seule et veuve, donc c'est pas un cadeau, c'est un minimum » (Femmes, 40-50, Dijon)

2. Le « juste retour des choses »

La réversion apparaît intangible à nombre d'interviewés. Elle constitue un dispositif profondément lié au couple, comme portant témoignage de l'histoire commune, de sacrifices et de soutien et faisant partie de la communauté des biens du couple. La définition d'une réversion comme maintien du niveau de vie est ici clairement inscrit dans les esprits.

« C'est pour X années de bons et loyaux services jours et nuits, c'est normal qu'on ait la moitié » (Femmes, 40-50, Dijon)
« Il y a une question de maintien de niveau de vie : par exemple s'ils ont acheté ensemble une maison » (CSP modestes, Marseille)
« Il a cotisé toute sa vie, il faut le verser à sa famille, c'est normal, c'est un juste retour des choses » (CSP modestes, Marseille)
« C'est logique, parce qu'on a établi un budget commun sur la base des deux salaires, on a construit quelque chose ensemble, il y a des frais communs (Hommes, 40-50, Paris)

3. « L'acquis »

Intégré dans un système dispensant des droits sociaux, la réversion est considérée comme un acquis, une promesse gravée au fronton du système. Son obsolescence ou sa modernité n'est pas la question. On est ici dans la définition d'une prestation sociale quasi-universelle, sans conditions.

« Ça me paraît normal de bénéficier d'une partie de la pension dont le mari n'a pas profité » (Femmes, 30-40, Lille)
« Ils ont chacun cotisé, c'est normal que ça revienne un peu à celui ou celle qui reste. Sinon ça irait où ? » (Lille, professions libérales)
« Sinon l'argent revient à l'Etat » (CSP modestes, Marseille)

4. La « récompense morale »

La réversion est ici considérée comme une prime au mérite, récompensant les couples faisant œuvre utile pour la communauté. A ce titre, la présence et l'éducation d'enfants sont les meilleurs critères d'éligibilité. Cette récompense a une fonction morale, des critères motivés et constructifs, mais relativement larges.

« C'est normal, s'il y a un enfant en commun pour qu'elle continue à élever et aider son enfant » (Femmes, 40-50, Dijon)

« S'il y a des enfants à élever c'est normal, et c'est utile à la société » (CSP modestes, Marseille)

« Il faut considérer la ou les femmes qui ont élevé les enfants, pas la dernière épouse » (Femmes, 30-40, Lille)

« C'est naturel dans la mesure où on a construit une vie ensemble : et si on n'a pas fini de payer la maison ? Et les enfants qu'il reste à élever ? Donc c'est normal » (Lille, professions libérales)

« C'est réparer le préjudice que la femme a subi en s'arrêtant de travailler pour élever les enfants » (CSP modestes, Marseille)

2. Les avantages corrélés aux enfants

L'avantage enfant : un dispositif mieux connu

Les avantages corrélés aux enfants semblent avoir plus de notoriété, au travers de l'ensemble des populations interrogées. C'est un sujet plus abordable que la réversion qui touche à la mort, on en parle plus volontiers.

Toutefois le dispositif présente encore des zones d'ombre : si l'on sait que les enfants sont comptabilisés dans la future retraite, des lacunes perdurent : quel est le bénéfice accordé ? Est-ce une pension supplémentaire ou bien est-il accordé en années ? Combien d'années par enfant ? Un an, deux ans, plus ? A partir de quel enfant bénéficie t-on du dispositif, le premier, le deuxième, le troisième ? Telles sont les questions les plus fréquemment posées, notamment par les hommes.

Car l'accès à cette information touche plus facilement les mères, étant informées de cet avantage aux alentours de la naissance de leurs enfants, d'ailleurs plus au hasard d'une conversation sur la parentalité que dans une réelle volonté d'informer, la période ne se prêtant évidemment pas à un intérêt poussé sur le sujet. C'est parfois dans le cadre de la maternité ou de la PMI, mais le plus souvent c'est par les proches que l'on en entend parler.

Là encore, le phénomène de transmission émanant du cercle familial ou amical fonctionne, via la mère, la sœur ou une amie. Il est remarquable que nombre d'hommes interviewés, s'ils sont vaguement au courant de cet avantage, ne se sentent pas vraiment concernés, à telle enseigne qu'ils ignorent également pour la plupart bénéficier d'avantages liés aux enfants lors de leur propre retraite.

Modes de définition et de légitimation de l'avantage lié aux enfants

Le principe du bénéfice corrélé aux enfants semble beaucoup plus légitime que le dispositif de réversion, ceci pour au moins une raison : les naissances, outre leur caractère heureux, représentent un gain pour le pays, car elles représentent son avenir. Dès lors, l'avantage familial est globalement considéré comme un « retour d'ascenseur » légitime de la part de la communauté nationale.

On rappellera ici que le thème de la naissance et ce qui s'y rapporte est un sujet particulièrement sensible pour les femmes. La gestion des premières années de l'enfant est en effet confiée quasi-exclusivement à la mère. Exclusivité des tâches qui génère souvent, soit l'arrêt dans le parcours professionnel des femmes, soit le poids d'un travail supplémentaire, et constitue selon elles, on l'a vu plus haut, une des principales injustices dans sa relation au système de retraites.

Deux visions de la place du bénéficiaire-enfant dans le régime de retraite ressortent. Sans être antagonistes, ces visions du dispositif reprennent peu ou prou le regard porté sur le partage des tâches au sein du foyer.

D'une part le regard féminin sur la légitimité d'un dispositif, qui d'évidence se rapporte au « poids » ou au « frein » que constituent l'arrivée et la garde de l'enfant entre 0 et 2/3 ans et à sa compensation en retour, pour l'avoir porté, accouché, gardé, nourri élevé dans ses premières années. L'enfant « frein », l'enfant « double-travail », et l'enfant « porté » sont trois visions du même sujet : le rapport exclusif entre la mère et l'enfant vu par une société aux réflexes encore un peu archaïques.

- **L'enfant double-travail** : un argument qui plaît aux femmes, parce qu'il correspond à la réalité ... [*« C'est normal, c'est du travail en plus pour les femmes, c'est un double emploi » (Femmes, 40-50, Dijon)*] mais également une notion qui inscrit l'enfant et ses parents au centre d'un échange marchand et d'un ratio coût-investissements : *« C'est un choix personnel, on n'est pas obligé. Même si on se réveille la nuit, si on s'inquiète pour leur avenir » (Lille, professions libérales)*
- **L'enfant-frein** : une explication qui fonctionne dans un système qui pénalise encore les femmes dans leur carrière professionnelle.
« C'est pour compenser l'interruption de travail à cause des enfants, parce que c'est difficile de reprendre une carrière normale quand on s'est arrêté » (Femmes, 40-50, Dijon)
« Les femmes prennent des risques pour leur carrière en ayant des enfants, plus que les hommes, i y en a qui n'osent pas en avoir pour leur carrière » (Lille, professions libérales)
- **L'enfant « porté »** : un principe fondée sur l'idée de nature – la mère porte l'enfant pendant 9 mois – et le lien spécifique entre la mère et l'enfant. Une notion qui écarte toute évolution potentielle vers les pères : *« On porte les enfants et on s'en occupe quand ils sont petits » (Femmes, 30-40, Lille)*

D'autre part une vision masculine, plus détachée du quotidien et de l'avantage retraite : l'enfant cotisant et l'enfant support.

- **L'enfant-cotisant, « qui paie ma retraite »** : le discours le plus intellectuellement confortable et le plus universel, c'est une notion qui concerne tout le monde, la nation comme les parents cotisants, et rassurante parce que garante de la continuation du système. L'argument est plus prisé par les hommes, car il est probablement le moins culpabilisant. Toutefois, on le pressant également en voie d'obsolescence, rattachée au passé, et à moins d'un sursaut nataliste, c'est un concept d'une « France d'avant ».
« Ça fait politique nataliste des années 50 » (CSP sup, 40-50, Paris)
« C'est l'avenir de la nation » (CSP modestes, Marseille)
« C'est les futurs cotisants, c'est pour ça qu'on touche des points en plus » (CSP modestes, Marseille)
- **L'enfant-support : l'apport de stabilité bénéfique à la société**
« Un enfant c'est une famille stable, ça donne envie de construire » (Lille, professions libérales)

3. Les avantages liés à la garde d'un parent dépendant

Parallèlement aux deux dispositifs phares - réversion et avantage enfants – l'avantage lié à la garde d'un enfant dépendant a été testé. Il s'agissait d'évaluer si cet avantage ressortait des mêmes principes et critères d'appréciation. Outre le fait que ce dispositif est totalement inconnu des publics testés, on remarque qu'il ne ressort pas forcément de la même logique de compensation liée aux deux autres.

Aucun répondant ne sait si le dispositif existe réellement ou s'il est en projet, et il apparaît globalement comme un élément quelque peu accessoire du régime, une sorte d'alinéa prévu pour répondre à toute situation y compris les plus extrêmes, « pour n'oublier personne ».

Concernant sa définition et sa légitimation, ce dispositif de compensation est relativement controversé quant à sa place au sein du régime de retraites, et fait apparaître des lignes de partage pour l'essentiel fondées sur l'âge des répondants. **Ce qui est en question touche à la nature du système et de ses dispositifs** : faut-il aller jusqu'au bout de la démarche compensatoire ou bien faut-il rester attaché aux fondements et aux principes premiers du régime, les années travaillées et la répartition ?

Une logique de compensation « comme les autres »

Plus l'on se sent proche en âge de ce type de situation, pensant à son propre avenir ou à celui de ses parents, plus l'on a tendance à considérer cet avantage comme parfaitement intégré à la démarche de compensation, et au fond peu différent de la réversion ou de l'avantage enfants. Les jeunes retraités, bien que déjà indemnisés, en sont les défenseurs résolus.

Dans cette optique, la prise en charge d'un parent invalide ou dépendant devrait être compensée au niveau des droits à la retraite au même titre que l'éducation des enfants. Après tout, dit-on, qu'il soit ascendant ou descendant, les contraintes sont les mêmes. La logique de solidarité sociale est aussi un argument jouant en faveur du dispositif : la prise en charge d'un parent dépendant ou invalide représente aussi une économie pour la société.

« Ascendance ou descendance, la responsabilité est la même, au niveau de la retraite, ça devrait donc être comme pour l'éducation des enfants. » Homme, Dijon, marié

Enfin, si le régime des retraites est dans une réflexion sur son adaptation aux évolutions sociales, alors, avancent certains répondants, l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes et l'attention nouvelle portée à la problématique du handicap (cf. le « grand chantier présidentiel ») font pleinement partie de ces mouvements de fonds, et l'aide apportée au parent dépendant doit naturellement donner droit à compensation.

Un mélange des genres

D'autres, plus jeunes et aussi plus attachés à la simplicité, supposée, du système (la pension associée aux années de travail), pensent globalement que ce dispositif opère un mélange des genres, ceci à deux titres.

D'une part, la multiplicité des situations compensatoires tendrait à dénaturer le principe des retraites. Ainsi de compensation d'années de travail, un glissement de la retraite sembler s'opérer vers un fonds d'indemnisation solidaire, dans un domaine d'ailleurs pris en charge par d'autres volets de la protection sociale.

« Elle a sa propre pension de retraite » (CSP modestes, Marseille)
« Ça me paraît moins naturel, il y a des structures exprès » (Femmes, 30-40, Lille)
« Est-ce que la retraite devient de l'assistance sociale ?
- on a déjà des aides pour ça » (Lille, professions libérales)
« Les enfants ça me paraît puis logique parce qu'on participe à l'avenir du système des retraites, avec ma mère, non » (Lille, professions libérales)

La compensation parent dépendant touche aussi à la frontière entre vie privée et sociale. Autant en effet l'indemnité enfants a une signification logique dans le système (avoir des enfants fait fonctionner le régime), autant l'aide à un parent dépendant semble ressortir d'un choix ou d'un devoir très circonscrit dans la sphère intime : s'occuper de sa mère ou de son frère handicapé n'alimente pas le système, cela s'inscrit d'abord dans une relation « normale » et naturelle.

« On le fait parce que c'est un choix, et par e que c'est normal après tout » (Lille, professions libérales)

4. Les critères d'appréciation des dispositifs

Au final, quand on se penche sur les critères d'appréciation des dispositifs familiaux et conjugaux, on s'aperçoit qu'au-delà des questions purement techniques et matérielles induites, ce qui est en jeu c'est un ensemble de questionnements sur la nature, le fonctionnement, et la capacité d'adaptation du système aux évolutions sociales.

Ces critères d'appréciation encadrant les oppositions et différences discours, sont au nombre de trois :

Le critère moral

Il met en jeu la légitimité du régime de retraites à intégrer les évolutions sociales ; ici se mettent en place deux débats : le débat sur les valeurs morales et celui sur les limites privées à ne pas franchir.

En premier lieu, une opposition entre un discours néo-conservateur, qui, s'il est minoritaire n'en a pas moins une certaine efficacité, **et une attitude plus ouverte** considérant le retard pris par les institutions sur les mouvements de la société.

Considérant les dispositifs familiaux et conjugaux, c'est la multiplication des types d'union, y compris le couple homosexuel (qui en est l'emblème) qui pose question : peut-on moralement justifier ou non la légitimation par la réversion de parcours affectifs multiples (mariages-divorces-PACS, etc.) ? L'avantage enfants doit-il légitimer l'élasticité de la cellule familiale (cf. les familles recomposées) ? Jusqu'où le régime des retraites doit-il aller ?

Les deux dispositifs testés touchent à la corde sensible, la cellule familiale, considérée, dans une société extrêmement mouvante, comme un pôle de stabilité. Se baser sur un cadre légal et défini de l'union pour justifier l'évolution des deux dispositifs, apparaît dès lors comme un impératif.

En deuxième lieu, un débat sur la limite de la sphère privée. Les réactions aux trois dispositifs expliqués (réversion, enfants, parents dépendants) montrent qu'une frontière ne doit pas être franchie. Il y a des choix, dit-on, qui ne peuvent rentrer en ligne de compte dans des calculs de retraite. C'est le cas de la compensation « parent dépendant ». C'est aussi le cas du calcul au prorata de la réversion [le partage entre tou(te)s les conjoint(e)s].

Le critère de justice

Il met en évidence des différences de perceptions entre hommes et femmes, déclinant deux discours parallèles plus qu'antagonistes, mais aussi entre CSP modestes et aisées.

Le débat sur les dispositifs met d'abord en jeu les inégalités hommes-femmes. Le discours féminin montre que la réversion et l'avantage enfants sont aujourd'hui des compensations « par défaut », même si pour les plus ouvertement « féministes » ils recèlent une philosophie quelque peu machiste symbolisant un modèle de femme « mère et maîtresse de maison » aujourd'hui obsolète. Faute de mieux, disent les interviewées, on se raccroche à ces compensations, en attendant une véritable prise en compte de l'apport du travail féminin à la société.

Le divorce influe également sur la question. Il est plus pénalisant pour une femme, dont le revenu reste le plus souvent inférieur à celui de l'homme. Dans le cadre du mariage, ce sont le plus souvent les femmes qui sont amenées, à cause de l'infériorité de leur salaire, à privilégier la vie de famille au détriment de leur carrière. Le divorce pénalise donc doublement la femme, puisqu'elle est souvent contrainte de reprendre une activité salariée et parce qu'elle paie, au moment de sa retraite, un choix qui avait été celui du couple.

« La femme qui a élevé ses enfants et qui divorce : qu'est-ce qui lui reste ? » (Femmes, 40-50, Dijon)

« Il y a des femmes qui ne travaillent pas parce qu'elles suivent leur mari qui est muté tous les 3 ans » (Femmes, 40-50, Dijon)

Par ailleurs des différences apparaissent entre les catégories socio-professionnelles. Ici c'est la liberté de choix qui est en jeu. Les CSP aisées peuvent, dans une certaine mesure, afficher une plus grande ouverture d'esprit, partant du simple fait que la stabilité financière du couple n'est pas forcément en péril si l'un des conjoints s'arrête de travailler (ou décède), la pension de réversion du conjoint permettant de maintenir à peu près le niveau de vie.

Dans la perception des CSP modestes, l'argument financier est le premier des paramètres et régit les choix. C'est particulièrement flagrant sur le sujet de « l'avantage enfants », puisque le congé parental est fonction des avantages financiers qu'il comporte ou non, et que l'arrêt ne représente pas forcément une interruption de carrière mais peut être un définitif. Cela pose alors le problème du déséquilibre budgétaire, plus que celui de l'égalité hommes-femmes. Dès lors, nous dit-on il y a une certaine injustice à compenser de la même manière une femme qui s'est arrêtée pour élever ses enfants et celle qui n'a pas pu s'arrêter de travailler.

Le critère d'efficacité

Il s'agit ici de la capacité du système à absorber les évolutions de la société et la multiplicité des situations.

- D'une part, parce que l'on doute un peu des ressources financières engagées pour financer une réversion vers, par exemple, les couples en union libre ou, autre exemple, un avantage enfants supplémentaire accordé aux beau-pères pour l'éducation des enfants de sa seconde femme.
- D'autre part parce que, dans un discours classique sur la lourdeur bureaucratique de l'administration, on doute des capacités humaines des caisses (CRAM et autre CNAV) à gérer cette complexité croissante. De façon générale, les participants s'étonnent que le système des retraites puisse même envisager une telle capacité d'adaptation.

5. Peut-on anticiper ses choix vis à vis de la retraite ?

Anticiper : des parcours et un système moins maîtrisables

Il apparaît d'abord difficile d'anticiper et prévoir face à des parcours de vie moins tracés et à un système de moins en moins maîtrisé : comment en effet prévoir sur du mouvant ?

« On vit plus au jour le jour, on a plus envie d'en profiter maintenant, on a des systèmes d'emprunt plus faciles qu'avant, beaucoup de choses font qu'on est moins prévoyant » (Hommes, 40-50, Paris)
« Prévoir comme ça, ça va pas dans le sens de la société, on vit de plus en plus au jour le jour » (Femmes, 30-40, Lille)

En deuxième lieu l'anticipation de choix de vie pour préparer sa retraite semble, pour une forte proportion de personnes interviewées, un mélange des genres. Avoir des enfants, se marier, divorcer sont des choix de vie qui engagent sa responsabilité ainsi que les sentiments portés envers son conjoint (ex ou futur), ou envers ses enfants. Dès lors introduire la retraite au sein des choix affectifs, c'est, selon ces répondants, mélanger les considérations matérielles et le caractère particulier des liens affectifs. Prévoir les incidences de ces accidents sur sa retraite semblent alors marqué par un caractère quelque peu matérialiste, voire une certaine trivialité.

« Pendant les années actives, ce n'est pas la même histoire, on est dans le quotidien, dans les préoccupations familiales et professionnelles, il n'y a pas de place pour la retraite. C'est trop loin et ce n'est pas le sujet » Femme, Dijon, divorcée
« Les enfants, le divorce, le mariage, ça va trop loin, c'est nos choix de vie » (CSP modestes, Marseille)
« Ça devient du business, c'est une addition, du genre 'on se marie ? Non on se pacse, on fait des enfants ? Pas tout de suite, etc. » (Lille, professions libérales)

L'autre attitude assez assumée, consiste à penser qu'aujourd'hui, face à aux incertitudes de demain, et a fortiori face au long terme (la retraite, dans 10, 20 ans) il est toujours utile d'essayer de prévoir un maximum. Bien que l'on ne pense pas le lendemain de son mariage à l'éventuel impact sur sa retraite, tenter d'organiser un peu en amont sa vie et celle de son (sa) conjoint(e) n'est pas perçu comme une absurdité. Mais il est à noter que le régime de retraites n'est pas ou peu considéré comme entrant dans cette forme d'anticipation : c'est avant tout par la capitalisation que l'on maîtrise son avenir.

Un choix contraint ou non ?

Considérer l'avenir et en particulier le moment où l'on pourra bénéficier des avantages conjugaux et familiaux de retraite, **pose la question de la liberté de choix** : peut-on à l'instant T de sa vie, faire des choix en toute liberté, sans craindre d'être pénalisé plus tard ? De façon générale, les participants disent maîtriser peu ou prou leurs choix de vie. Toutefois, au-delà de cette déclaration de principes, les propos recueillis sur les dispositifs de retraite font parfois ressortir que les choix s'effectuent sous la contrainte, affective, sociale ou financière. Ces obligations concernent, on l'a vu au-dessus, particulièrement les femmes et les CSP modestes.

Ce qui ressort avant tout c'est la question du travail : le choix de travailler ou de ne pas travailler reste aujourd'hui l'enjeu important de la problématique. Ainsi, le contexte économique et le marché du travail restent des contraintes fortes qui influent nombre de décisions, notamment dans les foyers modestes : même si l'on préférerait s'arrêter on n'a parfois pas d'autre choix que de continuer.

Le comportement social est l'autre type de contrainte. Même si les mentalités ont évolué dans les couples, sur le partage des tâches, l'inertie socioculturelle est lourde. Vu des hommes, l'interchangeabilité des rôles n'est pas une situation facile à imaginer. Mais du point de vue des femmes également. **Nombre de discours féminins sur le partage des tâches font en effet ressortir deux blocages.** D'une part une certaine réticence à confier des tâches « dites féminines » à leur conjoint « qui ne saurait pas faire ». Mais surtout, et cela apparaît plus fondamental, il n'est pas aujourd'hui facile pour une femme de renoncer à une période maternante très privilégiée et exclusive. **On peut éventuellement parler ici d'auto-contrainte.**

Au final parler de liberté de choix, c'est la tentation d'ouvrir le système au maximum, en termes de situations possibles, mais aussi d'appropriation du système : choix de travailler ou non, choix du mode d'union (mariage, PACS, union libre, etc.), choix du moment auquel on désire avoir des enfants, choix du moment auquel on désire bénéficier de l'avantage.

*« Si tout le monde est à la même enseigne, on est pareil que ceux qui n'ont pas fait d'enfants, alors qu'eux ils n'ont pas fait de cotisants, et nous on prépare la relève
- je sais pas ça me fait penser à un buffet, si t'as rien fait et rien amené, t'as pas le droit de prendre un petit four ! » (Lille, professions libérales)
« Moi j'ai fait un choix de ne pas m'arrêter et on s'est occupé tous les deux avec mon mari de nos enfants »
(Femmes, 40-50, Dijon)
« Pourquoi pas un salaire éducatif par enfant » (Lille, professions libérales)*

Mais il faut aussi souligner que pour nombre d'interviewés, cette notion de liberté de choix touche à **des domaines qui dépassent largement l'institution du système de retraites** : les mécanismes du monde, le marché du travail, les parcours affectifs.

5. FAIRE EVOLUER LE SYSTEME ? COMMENT ?

Au travers des réactions, le sentiment prévaut que la rapidité des évolutions n'est pas assez prise en compte par le système des retraites. En regard des évolutions complexes de la famille, le système des retraites apparaît aujourd'hui inabouti parce qu'en aménagement permanent, et dépassé dans sa capacité à s'adapter. Il devient de fait moins juste dans sa réponse. L'enjeu de la flexibilité devient donc majeur pour un système de redistribution qui se veut universel : face à des situations de plus en plus diverses, doit-il et peut-il répondre à l'ensemble des situations ?

« Le système ne peut plus répondre à toutes ces trajectoires atypiques » (Femmes, 40-50, Dijon)
« On devrait tous être logés à la même enseigne, hommes, femmes, au même taux, à la même cotisation » (Lille, professions libérales)

On s'attache ci-après à comprendre comment au regard des personnes interviewées le système des retraites et plus particulièrement les dispositifs conjugaux et familiaux peuvent s'inscrire dans cette nécessaire évolution.

1. Les enjeux de l'évolution de la réversion

Les interviewés éprouvent quelques difficultés à insérer le dispositif dans la société d'aujourd'hui, qui semble remonter à une époque qui paraît quasi-historique, quand les femmes ne travaillaient et se retrouvaient veuves sans ressources (« ça fait après-guerre »). Au fil des propos, la réversion apparaît parfois quelque peu déconnectée d'un monde où la grande majorité des femmes est perçue en activité professionnelle, où les modèles d'union se sont fortement diversifiés.

« Mais quand les deux travaillent, les deux ont une retraite, donc c'est pas normal de toucher celle de celui qui est mort » (CSP modestes, Marseille)
« C'était plus juste quand les femmes ne travaillaient pas » (Femmes, 40-50, Dijon)
« Ben je suis moins d'accord : dans le temps oui parce que la femme restait au foyer, mais maintenant elles travaillent, donc ... » (Lille, professions libérales)
« Le mariage aujourd'hui, c'est juste un bout de papier, c'est logique d'étendre aux concubins et aux pacés » (CSP modestes, Marseille)

Toutefois on craint qu'une prise en compte trop large des différents cas de figure ne soit ouverte aux abus, mais surtout ne développe une gestion administrative au cas par cas, extrêmement lourde et bureaucratique, risquant de provoquer « comptes d'apothicaire », litiges et injustices...

« Là, les situations sont particulières, ça dépend des années passées ensemble, de la nouvelle situation de l'un et de l'autre. On rentre dans le cas par cas. » Homme, Dijon, marié
« Il faut un contrat n'importe lequel, mariage, PACS,, pour que l'on sache si il y a réellement eu une vie commune » (Femmes, 30-40, Lille)

Par ailleurs, certains propos féminins affichent une réelle fierté d'avoir voulu travailler, et assument la nouvelle place des femmes dans la société : actives, plus uniquement dévolues à la carrière de leur mari, à leurs enfants et à la tenue du foyer. Ce type de discours définit la pension de retraite comme symbole de la volonté des femmes d'accéder aux mêmes droits et juste retour des choses. Ceci à l'opposé de dispositifs de type réversion, qui sont, pour elles, emblématiques d'une sujétion d'un autre âge. Voulant être considérées comme parfaitement égales, elles ne veulent « rien que la retraite, mais toute la retraite ».

« Moi personnellement je fais ma propre retraite, il ne faut pas penser à la pension de réversion, il faut se débrouiller toute seule » (Femmes, 40-50, Dijon)
« Je pense à ma retraite pas à celle de mon mari : j'ai travaillé pour moi et mes enfants, lui pareil » (Femmes, 40-50, Dijon)
« La retraite qu'on perçoit c'est individuel, la réversion ça ne devrait pas être inclus dans le système de retraite, mais dans les fonds de solidarité » (Femmes, 30-40, Lille)

La réversion apparaît aussi à certains sans grand rapport avec un système des retraites basé sur le travail :

« La retraite ne devrait pas rentrer là-dedans : pourquoi si la personne divorcée est en tort, elle aurait droit à une partie de la réversion ? » (CSP modestes, Marseille)

Dès lors, on s'interroge sur l'évolution d'un dispositif, qui bien qu'assurant une garantie de ressources doit tout de même évoluer, ne serait-ce que pour se caler sur les deux évolutions majeures du couple : la diversification des modes d'union et l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail.

2. Les enjeux de l'évolution de l'avantage enfants

Aujourd'hui, faute de mieux, la compensation du « fait naturel » et de l'inertie culturelle

La question de l'évolution de l'avantage enfants ne se pose pas dans les mêmes termes que la pension de réversion, ceci pour deux raisons.

- D'abord parce que les femmes s'approprient plus facilement ce dispositif, au simple motif que la grossesse et l'accouchement sont des événements qui leur appartiennent pleinement, l'avantage enfants ressortant alors du fait « naturel ».
- Ensuite parce qu'aujourd'hui, en attendant que les hommes prennent des congés paternité longs, de nombreuses femmes n'ont pas d'autres choix que de s'occuper de l'enfant en bas âge, de moins cotiser, voire de perdre leur emploi et une partie de leur retraite avec. De ce fait, le bénéfice enfant de la retraite est une compensation à défaut d'une autre alternative.

« Le sacrifice est plus souvent chez la femme » (Femmes, 30-40, Lille)

« Quand on sera vraiment à égalité, quand les pères prendront des congés paternité alors on pourra en reparler, mais aujourd'hui, c'est encore un système de protection contre ces inégalités » Femmes, 40-50, Dijon)

Les enjeux de l'évolution

Aussi pour les femmes interviewées, mais aussi pour certains hommes, avant de parler d'évolution, il apparaît nécessaire de mettre à plat les enjeux de la dite évolution, en termes de relations hommes-femmes, de souplesse et d'équité du système, enfin de transparence et d'information.

- **Le partage des tâches et des rôles.** Ce qui est d'abord en jeu, c'est la parité homme-femme dans le partage des tâches mais surtout dans l'interchangeabilité des rôles. Bien que de nombreux propos masculins assurent de manière fort consensuelle que les hommes sont prêts à assurer cette transition délicate, via le congé parental, la réalité semble encore loin de la parole.
- **Le principe de réalité.** Il s'agit de comprendre à quel point la décision du partage des tâches peut être lourdement tributaire de la situation financière du couple : travailler ou ne pas travailler ne dépend pas uniquement de la volonté individuelle ou d'une envie de liberté.

« Tout ça dépend du facteur fric : si la femme gagne plus le père peut se mettre en congé paternité ou prendre un 4/5^e, ça se voit de plus en plus » (CSP modestes, Marseille)

- **L'équité.** Il s'agit également de savoir ce que compensera l'avantage enfants entre compensation naturelle et compensation de sacrifices, et comment les situations d'injustices pourront être évitées : comment justifier un même avantage pour des femmes travaillant et s'occupant de son enfant et pour des femmes ne travaillant pas ? Les bénéficiaires doivent-ils être les mêmes, parce que l'avantage enfant est un « cadeau de la Nation » à toutes les mères, ou encore parce qu'il compense les neuf mois de grossesse ? Ou bien faudra-t-il distinguer les deux situations parce qu'il est sensé indemniser d'abord les sacrifices professionnels consentis ?

« Celle qui s'arrête 3 ans pour élever ses enfants devrait avoir une compensation inférieure à celle qui a choisi de travailler » (Femmes, 40-50, Dijon)

- **L'information.** Au travers des propos recueillis il semble que le dispositif, malgré sa plus forte notoriété, est noyé dans la perception globale que l'on a du système de retraites : il n'est pas assez communiqué, et reste tributaire des évolutions encore inabouties. Il apparaît dès lors impératif de développer une politique de communication volontaire, de pédagogie du dispositif, d'alerte sur les situations d'inégalité lésant les femmes, d'incitation des hommes à considérer plus volontiers l'interchangeabilité des rôles au sein du foyer.

Partant de ces constats, on remarque que l'évolution de l'avantage enfants ne concerne pas tant les bénéficiaires ou les critères d'éligibilité que le soutien et la meilleure compensation possibles des efforts et sacrifices fournis durant les premières années de l'enfant au sein du foyer : le parent, quelque il soit, faisant le choix de privilégier l'éducation des enfants ne doit pas en être pénalisé dans ses droits à la retraite.

Dès lors si le dispositif doit évoluer aux yeux des personnes interrogées et principalement des femmes, **c'est dans la clarification de l'offre, et dans sa capacité à inciter à un véritable partage des tâches.**

3. les interrogations et axes éventuels d'évolution

Ces réflexions sur la faisabilité de l'évolution des dispositifs un système amène les interrogations suivantes :

- **Comment financer :**
 - Réversion : Doit-on laisser doubler la réversion et la pension acquise sur cotisation, ou bien faut-il soumettre les critères d'éligibilité à une contrainte de ressource relativement stricte ?
 - Enfants : Doit-on compenser de la même façon le fait que la mère (ou le père) s'arrête de travailler ou non après la naissance ?
- **De quel cadre faut-il tenir compte :**
 - Réversion :
 - La réversion doit-elle être universelle et concerner tous les modèles de couple et tous les parcours conjugaux au sein d'une même vie ?
 - Dans ce cas comment éviter une gestion administrative trop lourde ?
 - L'union éligible doit-elle forcément être encadrée par un contrat quelque il soit ?
 - Enfants : L'avantage enfants peut-il s'étendre aux familles recomposées, ou se limiter aux liens de sang ? Dans ce cas, quid de l'adoption ?
- **Quels calculs :** Faut-il n'en retenir qu'une ou élaborer un système au prorata des années de vie communes ? En quoi la durée de l'union doit-elle être importante ?

Les réponses à ces interrogations pratiquent logiquement une ouverture vers des situations familiales plus en accord avec la société actuelle, tout en l'encadrant. **Trois grands principes sont avancés** : la fin de l'exclusivité, le conditionnement de ressources, l'encadrement contractuel, obligatoire du modèle d'union choisi.

1. La réversion comme l'avantage enfant doit idéalement prendre en compte les différents modes de couple, en assumant l'institutionnalisation du couple homosexuel au travers du PACS ainsi que la recomposition des familles. C'est à ce prix qu'elle sera de nouveau légitimée.
2. Face aux inquiétudes exprimées sur une gestion au prorata, ni viable ni fiable, une évolution acceptable serait d'accorder les droits à la réversion aux couples pacsés, hétérosexuels et homosexuels, l'officialisation de la relation dans une durée minimum étant la limite à ne pas franchir. Concernant l'avantage enfant, il est nécessaire d'imposer un cadre à la compensation qui pourrait être un temps d'éducation minimum.

3. Le maintien de niveau de vie ou le doublonnage de sa propre pension et de la réversion de son(sa) conjoint(e) ne sont plus viables, avec l'élargissement des bénéficiaires éligibles. Le prix à payer devra être un conditionnement de ressources.

La seule question en suspens concerne la réversion et la prise en compte (ou non) de l'ensemble du parcours conjugal et génère **un débat entre tenants de la prime à une période principale**, introduisant des critères conditionnels - tels que l'enfant, la durée de vie commune, le mariage, et la dernière union - et ceux d'une prise en compte au prorata exacte de toutes les périodes de vie communes, pour pallier le risque d'injustices. Le débat n'est pas tranché.

« C'est celle qui a eu des enfants qui aura la pension »

« Après 20 ans de vie commune, c'est normal que le survivant touche quelque chose »

« Pour moi c'est le mariage la preuve la plus sûre »

« On prend la situation familiale au moment du décès et on prend la dernière femme »

4. Les scénarios contrastés

Le Conseil d'Orientation des Retraites a préconisé le test de 3 scénarios possibles d'évolution des dispositifs liés aux avantages conjugaux et familiaux. L'idée était d'une part d'évaluer la teneur des réactions à des scénarii élaborés dans un esprit de clarté, d'efficacité mais aussi de réduction budgétaire, d'autre part si ces voies d'évolution pouvaient répondre aux attentes exprimées tout au long de la discussion.

Les réactions à ces scénarii montrent d'abord que le souci d'efficacité et de clarté est bien compris, sinon apprécié, par rapport aux situations multiples et la complexité des réponses du système qui étaient envisagées lors du débat. En cela les trois scénarios répondent à une attente générale.

Parallèlement, une surprise devant ce qui est perçu comme une relative « brutalité » des propositions affleure dans les propos, et laisse deviner une crainte de scénarios définitifs, animés par un esprit de restriction budgétaire sévère, dans la continuation de la réforme de 2003.

Scénario n°1 : Le gouvernement supprime les pensions de réversion. Si l'un des deux conjoints décède, le veuf ou la veuve ne reçoit rien de plus du système de retraite que sa propre pension.

Ce scénario est rejeté de façon quasi-unanime.

- On y voit essentiellement le scénario catastrophe d'un retour en arrière vers une société sans filet de sécurité, et les visons fantasmatiques de veuves ou veufs sans ressources « jetés à la rue » sont présents dans certains propos.
- La proposition est, selon certains, la déclinaison d'une dérégulation générale du système de protection sociale déjà enclenchée.
- Le sentiment de la suppression, sans préavis, d'un acquis a priori « intouchable » est également très présent dans les esprits.
- Pour d'autres, la mesure n'irait pas jusqu'au bout d'une logique libérale, privant les futurs retraités du choix en cotisation au régime général et capitalisation : autant, nous dit-on « arrêter de cotiser ».

« C'est pas logique, si le survivant a une petite pension, il lui faut un minimum, qui lui permette de payer le loyer ou le remboursement et l'alimentaire » (CSP modestes, Marseille)

« On mettrait plein de gens à la rue » (CSP modestes, Marseille)

« C'est un retour en arrière, les acquis sont les acquis ! » (Lille, professions libérales)

« D'accord mais à ce moment là la retraite doit devenir une épargne personnelle, on doit pouvoir choisir ce qu'on donne et à qui, puisque là ça nous force à épargner et à choisir, il faut aller jusqu'au bout de la logique » (Lille, professions libérales)

Scénario n°2 : Une réforme du système de retraite est mise en place, qui donne aux femmes s'étant arrêtées pour élever leurs enfants une retraite équivalente à celle des femmes qui ont toujours travaillé (pour un même diplôme et un même poste en début de carrière).

Là encore le scénario est rejeté par une majorité de répondants, et surtout de femmes, en parfaite logique avec les positions enregistrées sur les inégalités des femmes devant le travail et le partage des tâches.

- En premier lieu parce qu'il va à l'encontre de la logique du système associée à l'univers travail.
- Secundo, il dénie les efforts, choisis ou non, des femmes qui continuent de travailler tout en élevant leurs enfants, et de fait génère une réelle injustice. A ce titre d'ailleurs il laisse de côté une population de mères isolées, qui n'ont pas d'autre choix.
- Enfin, en tant que prime « à la mère et maîtresse de maison », il est perçu comme très conservateur, et déniait le statut et l'autonomie gagné par les femmes, via leur émergence sur le marché du travail : on est ici dans une configuration de « retour à la maison ».
- Même pour ceux ou celles qui adhèrent éventuellement à une certaine générosité du scénario, car il permet une liberté de choix vis-à-vis du travail, le scénario reste inopérant car utopique dans un contexte de restrictions budgétaires.

« Ça c'est bobonne retourne à la maison » (Hommes, 40-50, Paris)

« Ben non, les femmes qui ont travaillé, elles ont un mérite en plus quand même » (CSP modestes, Marseille)

« C'est pas logique parce que la retraite récompense les années de travail » (CSP modestes, Marseille)

« C'est pas très juste parce que celle qui s'arrête n'a pas la même qualité de vie » (Femmes, 30-40, Lille)

« Ça laisse le choix de ne pas travailler, mais c'est pas tenable : on est dans une période de restrictions budgétaire, pas de générosité » (Femmes, 30-40, Lille)

Scénario n°3 Une réforme du système de retraite est mise en place. Il est décidé qu'en cas de divorce, les droits à la retraite acquis par les conjoints pendant leur vie de couple sont mis en commun et partagés à égalité entre eux.

Le scénario recueille un assentiment majoritaire, chez les femmes comme chez les hommes, car il semble résoudre, malgré son caractère un peu abrupt, ce qui est considéré au fil des débats comme la « quadrature du cercle » de l'évolution des dispositifs testés, tout en répondant à quatre attentes : réalisme, logique du système, justice et simplicité/efficacité.

- On adhère d'abord au caractère symétrique du dispositif, qui lui confère clarté et simplicité. Cette symétrie laisse également supposer une efficacité certaine, quant à sa mise en place et sa gestion. On est loin de « l'usine à gaz » et de la gestion bureaucratique.
- La proposition répond au sentiment d'inadaptation des dispositifs face aux évolutions sociales et à l'inégalité des femmes devant la retraite : les femmes travaillant de plus en plus, le scénario acte leur autonomisation financière, leur permet une appropriation des fruits de leurs efforts, et met fin à des situations de dépendance.
- Certains répondants lui attribuent également un potentiel d'évolution et de simplification du système de retraites. Dans la même optique, le scénario semble aller vers une appropriation personnelle des droits à la retraite, pouvant conduire à une individualisation, attendue, on l'a vu de façon récurrente au cours des discussions.
- Enfin, Le sentiment d'une continuation et d'une symétrie avec une union contractuelle (mariage, PACS, etc.) répond aux attentes exprimées.

« Et pour les femmes inactives ? Et pour les femmes inactives sans enfants ?

- ça c'est un choix de vie : si elle a pas d'enfants, elle peut essayer de travailler »

- ça veut dire qu'elle a les moyens » (CSP modestes, Marseille)

« C'est simple : plus vite on avancera vers un système simple plus vite on pourra le faire évoluer » (Lille, professions libérales)

« On va vers une individualisation des droits » (Lille, professions libérales)

« Ça paraît très égalitaire pour tout le monde » (Lille, professions libérales)

« C'est logique, par contrat de mariage on s'engage à tout partager » (Femmes, 40-50, Dijon)

- Certaines critiques assez minoritaires apparaissent toutefois, provenant pour la plupart d'hommes s'inquiétant d'un retournement de l'inégalité entre sexe et craignant d'être lésés au bout du compte dans ce nouveau partage.
- Plus fondamentalement on avance également la dénaturation profonde de la logique et du principe d'un système qui fonctionne essentiellement sur la compensation des années de travail effectuées.
- Enfin le dispositif peut pour certains répondants, introduire une certaine trivialité dans les parcours affectifs.

« *« Alors elle a rien fait et elle a droit à la moitié de ma retraite ? » (Confrontation hommes)*

« *Ce sont les hommes qui y perdront » (Femmes, 30-40, Lille)*

« *D'accord dès que les salaires hommes-femmes seront à égalité » (Hommes, 40-50, Paris)*

« *C'est peut être une solution pour la femme qui gagne moins, mais pas pour les hommes » (Hommes, 40-50, Paris)*

« *On va calculer pour chaque conjoint ? Et s'il est marié 3 fois ? Ca va être des calculs d'apothicaire !! » (Femmes, 30-40, Lille)*

5. Cotiser plus ?

La prise en compte de toutes les évolutions risque de complexifier le système, mais aussi de coûter plus cher. Dès lors le problème de son financement se pose. Payer plus ? L'argument de réduction des coûts est rapidement repoussé : il y a, dit-on, d'autres gisements d'économie à trouver et principalement la mauvaise gestion globale de l'Etat.

« On doit pouvoir faire des économies dans la gestion du système d'abord » (Femmes, 40-50, Dijon)
« Dire que c'est pour sauvegarder le système, c'est du pipeau, dans 3 ans c'est caduque » (Femmes, 40-50, Dijon)
« C'est économiquement logique, mais c'est immoral ! » (Femmes, 30-40, Lille)

La réaction naturelle est de ne pas payer cette évolution (recherche d'autres économies etc.), ou à limite, de ne vouloir payer que les situations parfaitement claires. Le mariage ou remariage, voire le PACS sont mis à contribution pour cadrer et simplifier les évolutions. Se jouent ensuite l'acceptation morale de certaines de ces évolutions : le divorce, la séparation, la famille recomposée, les couples homosexuels, etc.

« On cotise déjà assez » (CSP modestes, Marseille)
Déjà on cotise sans savoir ce qu'on va avoir » (CSP modestes, Marseille)
« 5% en plus c'est énorme » (CSP modestes, Marseille)
« 5% pour ceux qui paient déjà l'impôt, mais pas à ceux qui sont pas imposables »
« S'il faut payer plus, ok mais seulement pour le mariage, pas pour le PACS, sinon on n'en finira pas de payer pour un confort ! » (Femmes, 30-40, Lille)

L'autre réaction est d'en appeler à l'urgence d'une individualisation des droits à la retraite : le système ne garantit plus rien, l'Etat ne peut plus en être le garant. Là encore, la « privatisation » de la cotisation au système apparaît comme une évidence, le plus simple, dit-on, étant de laisser chacun choisir ce qu'il fera desdits droits, en cas de réversion ou de droits attachés aux enfants :

« On devrait avoir notre libre arbitre pour décider ce qu'on veut faire de notre budget retraite si on veut cotiser ou placer » (Lille, professions libérales)
« Le système doit s'adapter aux gens à leur façon de travailler, aux choix qu'ils font » (Lille, professions libérales)
« Il faut laisser l'initiative aux gens qui se débrouillent eux-mêmes, ils doivent faire leur propre retraite, en cotisant ou en épargnant » (Femmes, 40-50, Dijon)

SYNTHESE ET CONCLUSION

La retraite, un monde flou, mouvant et de plus en plus virtuel

La retraite est perçue aujourd'hui comme un sujet qu'on maîtrise beaucoup moins qu'avant. Par rapport au temps où tout semblait simple, le système de retraites apparaît de plus en plus mouvant et instable. A ce titre la réforme de 2003 a créé un certain choc. Elle a engendré un glissement relativement anxiogène dans les esprits, le régime de retraites n'étant plus pérennisé, les annuités requises plus longues dans un contexte où la volatilité de l'emploi s'accroît.

Le régime devient également plus virtuel par une évolution permanente, dont on ne sait où et quand elle s'arrêtera, « s'éloignant au fur et à mesure que l'on s'en approche ». Le lien avec un monde du travail, lui aussi de moins en moins stable et défini, devient enfin moins évident. Perdant sa stabilité et son lien avec le travail, on raisonne de plus en plus vis-à-vis du système des retraites comme un système d'épargne personnelle, le principe de répartition s'amenuisant dans les esprits.

Les évolutions du monde du travail impactent naturellement les représentations associées à la retraite, amenant plusieurs constats :

Un contexte plus contraignant : problèmes de financement, baisse des années travaillées, durcissement des conditions d'éligibilité.

- Le lien a priori évident entre travail et retraite s'affaiblit.
- Le statut symbolique de la retraite se modifie : de l'idée de récompense il évolue de fait vers la notion de prime potentielle d'objectifs, aux critères évolutifs et au montant aléatoire.
- La « promesse financière » de la pension s'efface peu à peu devant la capitalisation individuelle, celle-ci devant à terme constituer la moitié ou plus du revenu du retraité.

Connaissance et perception des dispositifs familiaux et conjugaux

De façon générale, la connaissance des dispositifs conjugaux et familiaux n'échappe pas à ces incertitudes et à ce flou. Leur connaissance reste partielle. Si les répondants connaissent peu ou prou leur existence et leur principe, c'est beaucoup moins le cas de leurs bénéficiaires et conditions d'éligibilité, qui ne sont pas ou assez mal évalués.

1. La pension de réversion : Un dispositif relativement flou dans ses modalités et sa définition

On a du mal à distinguer les modalités, et les conditions d'éligibilité de la réversion. Ce que l'on en sait exactement se résume souvent au principe d'une redistribution vers la (le ?) survivant(e) d'une partie de la pension du (de la ?) défunt(e). Diverses questions se posent sur le bénéficiaire et son statut, sur le moment, enfin sur le montant qui varie du tiers aux trois-quarts de la pension du défunt : la réversion ne concerne-t-elle que les veuves ? Faut-il être marié ou avoir des enfants ensemble pour en bénéficier ? À quel moment peut-on la toucher ?

La tentative de définition du dispositif indique que les raisons profondes de la réversion ne sont que peu appréhendées, elle en signale les interprétations fantasmagiques, mais en montre les limites :

- Un ultime recours en situation de crise (le décès) : éviter de tomber dans le dénuement.
- Un juste retour des choses d'une histoire commune, un bien faisant partie de la communauté du couple.
- Un acquis immuable, une promesse faite et non rétractable.
- Une récompense morale de la communauté pour les bienfaits apportés par le couple à la société.

2. Les avantages corrélés aux enfants : un dispositif mieux connu et mieux approprié

Concernant cette question, les interviewés en savent un peu plus et en parlent plus volontiers, le dispositif touchant à un domaine plus heureux et moins tabou. Il est mieux approprié par les femmes « naturellement » liées au dispositif et principales bénéficiaires, les hommes, s'ils sont vaguement au courant, ne se sentant pas vraiment concernés. Il persiste néanmoins des interrogations portant essentiellement sur l'avantage accordé : de quoi bénéficie t-on, quand, avec combien d'enfants ?

Le principe semble mieux compris et intégré dans le régime des retraites : la notion de compensation de l'apport d'un enfant à la société est perçue comme un « retour d'ascenseur » légitime.

Deux visions féminines de la place du bénéfice-enfant dans le régime de retraite, se dégagent :

- **D'une part, le regard féminin sur la légitimité d'un dispositif, qui d'évidence se rapporte au « poids » ou au « frein » que constituent l'arrivée et- la garde de l'enfant** entre sa naissance et deux-trois ans et à sa compensation en retour, pour l'avoir porté, accouché, gardé, élevé dans ses premières années.
- **D'autre part, le regard quelque peu** archaïque de la société sur la relation exclusive et « naturelle » entre la mère et l'enfant organisé par une société aux réflexes encore.

La vision masculine du dispositif est résolument plus détachée, et se limite à l'explication la plus rationnelle possible de l'enfant cotisant « qui fait fonctionner le système » et « paie ma retraite »

Les évolutions sociales dans le couple, la famille et le système de retraites

La corrélation entre les mouvements sociétaux et l'évolution du système des retraites n'est pas évidente aux yeux de tous les interviewés. La question génère une certaine perplexité. On a du mal à intégrer spontanément la question des retraites dans les évolutions de la société et a fortiori dans celles du couple et de la famille, notamment pour les hommes, les femmes semblent plus intuitives ou instruites sur la question.

Concernant les évolutions propres de la société, **un discours relativement consensuel est avancé sur des mouvements de fond peu ou prou acceptés par la société** : l'évolution de la relation entre hommes et femmes est nette, et se traduit par l'autonomisation financière et professionnelle de ces dernières. Les modes d'union ne se basent plus exclusivement sur l'institution du mariage, et le couple lui-même n'est plus éternel. Le cadre familial est largement en voie de réinvention via la diversification de ses modèles : familles recomposées, parents célibataires, couples « à distance », etc. Enfin le modèle officiel d'union n'est plus uniquement hétérosexuel, le couple homosexuel étant visible et totalement intégré dans la société.

Derrière ce tableau réel mais très consensuel, des divergences de fond sont révélées par la discussion concernant aussi bien le débat de fond que son application sur le régime de retraite et ses dispositifs :

1. Les différences entre hommes et femmes : on constate que les inégalités entre hommes et femmes perdurent même si elles ont évolué. D'une part, dans un monde du travail où la discrimination portant sur le salaire et la carrière reste vivace, celle-ci génère un manque à gagner immédiat, mais aussi dans son effet différé lors de la retraite.

D'autre part, les discours des hommes et des femmes interrogés sur le partage des tâches, semblent montrer un hiatus entre un affichage de nouveaux hommes « pratiquant la vaisselle et le changement de couches », et des schémas très classiques du partage des tâches ou encore des arguments archaïques ressortant parfois facilement : l'inertie culturelle, le rôle primordial de l'homme dans le budget, les rôles éducatifs distinctifs des deux parents.

Le domaine des enfants, restant encore largement féminisé, apparaît être le point central de l'inégalité domestique. Le sentiment de payer cette inégalité de fonction au sein du couple est double : les interviewés évoquent d'une part le double-emploi d'une mère qui travaille, et d'autre part, l'obligation éventuelle de s'arrêter de travailler à l'arrivée de l'enfant pour plusieurs mois ou années. On est loin des suédois avec 20% de congés parentaux pris par les pères. L'impact de ces deux exemples sur la retraite apparaît sinon évident, à tout le moins automatique. **La retraite c'est aussi du symbole qui parle et montre l'apport des femmes à la société, mais aussi les inégalités qui perdurent.**

On note d'ailleurs une conscience intuitive plus forte et un discours plus structuré sur les enjeux de la retraite chez les femmes, résultant d'une certaine **vulnérabilité** : face au monde du travail, à la problématique de l'égalité, à la construction du couple, de la famille, à la solitude (le divorce, le veuvage). En revanche, celui des hommes montre globalement une relative inconscience de cette problématique.

2. Les différences sociales : le discours des **CSP aisées** est d'abord une position de principes, mais où la liberté de choix existe, entre un travail-carrière et un choix de ne pas travailler. Globalement, la question de l'arrêt pour éduquer ses enfants se pose en termes de carrière interrompue. Celle du double-travail (père+mère) se résout par l'emploi d'une baby-sitter, l'aspect financier étant relativement secondaire.

Chez des **CSP modestes**, la vision des évolutions sociales et de l'égalité hommes-femmes est perçue à l'aune de critères financiers : on pense budget du couple, perte d'emploi et manque à gagner avant de raisonner carrière, on ne choisit pas ou peu de continuer à travailler, on y est obligé, au risque de ne pas pouvoir retrouver son emploi une fois l'enfant en maternelle. Les conséquences d'un arrêt de travail forcé sur la retraite sont bien évidemment importantes sur des revenus peu élevés.

3. Les différences générationnelles : elles montrent une indéniable évolution du statut féminin, notamment dans les propos des jeunes femmes actives, où l'on sent surtout une volonté de ne « rien lâcher » sur l'autonomie et les responsabilités acquises. Les plus âgées décrivent des situations plus défavorables, quand la venue d'enfants signifiait automatiquement la suspension de la vie professionnelle et le ralentissement voire l'arrêt de la carrière.

Les différences d'âge jouent également sur les attitudes vis-à-vis des évolutions touchant le couple et la famille, la tendance « naturelle » étant à un relatif conservatisme chez les plus âgés, concernant un affaiblissement du noyau familial. Enfin elles jouent sur la fidélité, présente ou absente envers le système des retraites et la crainte de son évolution. Les jeunes générations semblent elles l'avoir acté et avec elles, la montée en importance de la capitalisation dans sa propre retraite.

4. L'apparition d'un discours « néo-conservateur » : certains profils affichent une défense de la structure traditionnelle du foyer, du mariage, de la prime au couple hétérosexuel. Ce type de discours correspond à une tendance récente affichant la nécessité de reconstruction des cadres d'une société affaiblie par un « laxisme général ». Reconstruction qui doit passer par le premier fondement social que représente la famille. Cet argumentaire confirme la tendance enregistrée au cours d'autres études qualitatives et quantitatives. S'il est **minoritaire ce discours se montre volontaire**, cohérent et assuré. Il appuie l'idée que le régime des retraites, dans son adaptation aux évolutions sociales, doit le moins possible prendre en compte des évolutions néfastes pour la famille et sa stabilité, au risque de les légitimer.

S'oppose à ce registre, un discours dominant qui entérine des évolutions apparaissant irréversibles, et toute institution sociale, dont le régime de retraites, doit les prendre en compte et changer avec elles.

Par delà les divergences, les discours se rejoignent sur l'accès des femmes au travail, qui pour des raisons culturelles et économiques apparaît aujourd'hui comme une évidence, voire une nécessité. Un consensus s'établit sur le **cadre nécessaire donné au couple et plus encore à la famille**. Sur ce sujet, on affiche une moindre ouverture d'esprit, la variété des dispositifs proposés (mariage, concubinage, PACS) présentant suffisamment d'alternatives pour donner un cadre psychologique et juridique relativement solide.

Les paramètres et les enjeux du débat sur les dispositifs familiaux et conjugaux

Les dispositifs familiaux et conjugaux posent à l'analyse la question de la nature du système et celle de sa capacité à évoluer : le régime des retraites peut-il évoluer sans se dénaturer, ou doit-il changer de nature pour le faire ? Finalement ce qui ici est en jeu c'est, autant que leurs modalités techniques, la définition même des dispositifs, ceci dans une phase d'incertitude sur le système des retraites, de bouleversements profonds de la société et éventuellement de fin de cycle pour une institution cinquantenaire fondée dans un contexte totalement différent. De simples questions peuvent alors induire des pans entiers de questionnement sur le système même, sa nature sa pérennité, son évolutivité :

Le système de retraite est-il toujours une compensation associée à l'univers du travail ? Devient-il / doit-il (aussi) devenir un fonds d'indemnisation solidaire ou d'assistance sociale ? Jusqu'où doit-il légitimement aller dans son adaptation aux mouvements sociétaux ? Où peut et doit s'arrêter le regard porté sur la sphère affective et des choix de vie privés ? Est-il un ensemble d'acquis pérennisés ?

Que représentent aujourd'hui ses dispositifs familiaux et conjugaux ? Sont-ils des compensations liées à un « service rendu à la communauté nationale », à l'instar de l'avantage enfants ou de la compensation « parent dépendant » ? A des sacrifices consentis ? Ou bien doivent-ils au contraire être considérés comme de « justes retours des choses », des bénéfices individualisés, totalement déconnectés du plan collectif ?

Pour répondre à ce type de questions semble t-il fondamentales, il apparaît important de comprendre quels sont les critères qui président aujourd'hui à la perception des dispositifs testés et quels sont ceux qui peuvent évoluer. On en dénombre cinq :

1. Le critère moral :

Il met en jeu la légitimité du régime de retraites à intégrer les évolutions sociales ; ici se mettent en place deux débats :

D'une part le débat sur les valeurs morales qui pose la légitimation du système des retraites et de son adaptation aux évolutions sociales, par exemple à la multiplicité des modes d'union (comme l'emblématique PACS homosexuel), ou encore à l'élasticité actuelle de la cellule familiale. D'autre part le débat sur les limites liées au domaine privé à ne pas franchir : doit-on prendre en compte dans des calculs l'ensemble d'un parcours affectif ?

Sur ces deux points, on arrive à un consensus concernant la récompense d'une stabilité minimale de la cellule familiale à partir de n'importe quel contrat (mariage, PACS, etc.).

2. Le critère de justice

Il met en évidence des **différences de perceptions entre hommes et femmes**, déclinant deux discours parallèles plus qu'antagonistes, mais aussi **entre CSP modestes et aisées**.

Le débat sur les dispositifs met d'abord en jeu les inégalités hommes-femmes : des compensations « par défaut ». Malgré une association obsolète à une femme « mère et maîtresse de maison » que les dispositifs induisent (pour les plus « féministes »), ils représentent des compensations « par défaut » : faute de mieux on se raccroche à ces compensations, en attendant une véritable prise en compte de l'apport/reconnaissance du travail féminin à la société.

De ce point de vue, l'attente essentielle c'est la reconnaissance des efforts accomplis et particulièrement du côté des femmes : l'égalité et son combat, assumé ou non, n'est pas acquise, le partage des tâches, même si l'on va vers du mieux, penche encore lourdement du côté des femmes, sans parler de l'inégalité fondamentale devant le travail, le salaire la carrière.

Il met également en jeu des différences entre les catégories socio-professionnelles : la problématique de la liberté de choix. Les CSP aisées peuvent dans une certaine mesure afficher une plus grande ouverture d'esprit en se basant sur un confort financier et en gardant une liberté de choix quant à la décision de s'arrêter de travailler ou de continuer ; les CSP modestes sont, au contraire, *tenus* par le paramètre financier et le marché du travail qui les oblige à continuer ou à s'arrêter complètement de travailler (pour schématiser). Dès lors, dit-on il y a une certaine injustice à compenser de la même manière une femme qui s'est arrêtée pour élever ses enfants et celle qui n'a pas pu s'arrêter de travailler.

S'il s'agit de prendre en compte les évolutions sociétales et leur acceptation, il s'agit aussi de constater que la réalité ne les suit pas toujours. La vraie évolution, dit-on, ce serait qu'une femme devrait avoir le choix de s'arrêter ou non, sachant que le congé maternel ou le rapport au travail sont aussi liés à des obligations la plupart du temps économiques : on s'arrête aussi parce que payer une garde est trop cher, on continue parce qu'il est hors de question d'abandonner un travail qu'on risque de ne pas retrouver.

3. Le critère d'efficacité

Il s'agit ici de la capacité du système à absorber les évolutions de la société et la multiplicité des situations. D'une part parce que les interviewés doutent un peu des ressources financières engagées pour financer une réversion vers par exemple les couples en union libre ou, autre exemple, un avantage enfant supplémentaire accordé au beau-père pour l'éducation des enfants de sa seconde femme. D'autre part parce que, dans un discours classique sur la lourdeur bureaucratique de l'administration, on doute des capacités humaines des caisses (CRAM et autre CNAV) à gérer cette complexité croissante. De façon générale, les participants s'étonnent que le système des retraites puisse même envisager une telle capacité d'adaptation.

Au travers des réactions, le sentiment prévaut que la rapidité des évolutions n'est pas assez prise en compte par le système des retraites, qui apparaît à tout le monde dépassé par les évolutions sociales, et devient (ou risque de devenir) moins juste dans sa réponse. L'enjeu de la flexibilité devient donc majeur pour un système de redistribution qui se veut universel : face à des situations de plus en plus diverses, doit-il et peut-il répondre à l'ensemble des situations ?

Dès lors, comment, dans quelle direction, sur quelle justification, peut-on faire évoluer le système et en particulier ses dispositifs ?

La philosophie des dispositifs

Pour intégrer les évolutions sociales de manière crédible les dispositifs doivent évoluer dans leur légitimité morale. A l'analyse les pistes d'évolutions sont de deux ordres :

1. Passer d'une philosophie de la soumission à celle de l'égalité : si le système des retraites doit intégrer l'évolution de la position des femmes dans la société, il doit substituer la notion quelque peu infantilisante de récompense à celle de la reconnaissance des efforts et des sacrifices, du parent. L'avantage enfant on peut alors opérer un glissement, de la récompense de la Nation (de la grossesse et de la maternité) à celle de la reconnaissance de l'éducation entre zéro et trois ans, bénéfice soit partagé, soit donné au seul parent (père ou mère) s'étant occupé de l'enfant.

2. Passer d'une philosophie d'une justice égale pour tous à celle d'une justice individualisée, il s'agit ici de compenser les inégalités sociales parfois induites dans les compensations des dispositifs :

- Sans pratiquer une assistance et une compensation indemnitaires, le système devrait pouvoir indemniser selon un plafond de ressources
- Eviter de créer des situations déséquilibrées, savoir reconnaître les efforts où ils sont. De fait indemniser une femme qui a travaillé de la même manière qu'une autre qui a mené travail et éducation de ses enfants ressort d'un profond sentiment d'injustice vis à vis d'un système perçu comme aveugle.

Les grands principes actifs

Sur le plan des modalités, l'évolution doit logiquement pratiquer une ouverture vers des situations familiales plus en accord avec la société actuelle, tout en l'encadrant. **Trois grands principes sont donc avancés** : la fin de l'exclusivité, le conditionnement de ressources, l'encadrement contractuel, obligatoire du modèle d'union choisi.

1. **La réversion comme l'avantage enfant doit idéalement prendre en compte les différents modes de couple**, en assumant l'institutionnalisation du couple homosexuel au travers du PACS ainsi que la recombinaison des familles. C'est à ce prix, qu'elle sera de nouveau légitimée.

2. **Face aux inquiétudes exprimées sur une gestion au prorata ni viable ni fiable, une évolution acceptable serait d'accorder les droits à la réversion aux couples** pacsés, hétérosexuels et homosexuels, l'officialisation de la relation dans une durée minimum étant la limite à ne pas franchir. Concernant l'avantage enfant, il est nécessaire d'imposer un cadre à la compensation qui pourrait être un temps d'éducation minimum.
3. **Le maintien de niveau de vie ou le doublonnage de sa propre pension et de la réversion de son(sa) conjoint(e) ne sont plus viables**, avec l'élargissement des bénéficiaires éligibles. Le prix à payer devra être un conditionnement de ressources.

Tels sont les grands axes philosophiques et pratiques que l'on peut tirer de l'analyse des attentes et propositions. **Dans la même optique, le scénario testé n°3¹ semble s'inscrire parfaitement dans le schéma ainsi dégagé :**

- **Clarté** : une symétrie claire qui laisse supposer une efficacité certaine, quant à sa mise en place et sa gestion.
- **Adaptation aux évolutions sociales et principe d'égalité** : les femmes travaillant de plus en plus, le scénario acte leur autonomisation financière, leur permet une appropriation des fruits de leurs efforts, et met fin à des situations de dépendance.
- **Evolutivité** : on lui attribue également un potentiel d'évolution et de simplification du système de retraites.
- **Individualisation** : le scénario semble aller vers une plus forte appropriation personnelle des droits à la retraite.
- **Principe de contractualisation** : le sentiment d'une continuation et d'une symétrie avec une union contractuelle (mariage, PACS, etc.) répond aux attentes exprimées.

¹ Le scénario n°3 : « Une réforme du système de retraite est mise en place. Il est décidé qu'en cas de divorce, les droits à la retraite acquis par les conjoints pendant leur vie de couple sont mis en commun et partagés à égalité entre eux ».